



## Contrat local de santé de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines

Entre d'une part,

**L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne- Franche-Comté**

Le Diapason - 2 Place des Savoirs 21035 DIJON cedex

Représentée par son Directeur général, Monsieur Pierre PRIBILE

Et d'autre part,

**La Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines**

Château de la Verrerie – BP 90069 – 71206 Le Creusot Cedex

Représentée par son président, M. David MARTI

**L'Etat**

**Préfecture de Saône-et-Loire**

196 rue de Strasbourg – 71000 MACON

Représenté par le Préfet de Saône-et-Loire, M. Jérôme GUTTON

**Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté**

17 boulevard de la Trémouille – 21000 DIJON

Représenté par sa Présidente, Mme Marie-Guite DUFAY

**Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire**

Rue de Lingendes – 71000 MACON

Représenté par son Président, M. André ACCARY

**La CPAM de Saône-et-Loire**

113 rue de Paris – 71022 MACON

Représentée par sa directrice, Mme Clarisse MITANNE-MULLER

# Sommaire

---

## Introduction

Les contrats locaux de santé

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

Le diagnostic territorial

## Le contrat local de santé

Article 1 : Les parties prenantes au contrat

Article 2 : Le périmètre géographique du contrat

Article 3 : les modalités de gouvernance

Article 4 : Les orientations stratégiques et les actions du contrat

Article 5 : Les engagements réciproques des signataires

Article 6 : La durée et révision du contrat

Article 7: Le suivi et l'évaluation

Article 8: Communication et propriété intellectuelle

Article 9: Résiliation et recours

## Annexes

Annexe 1 : l'arbre à objectifs du contrat local de santé de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau (CUCM)

Annexe 2 : les fiches actions

Annexe 3 : le diagnostic territorial

Annexe 4 : les abréviations, sigles et acronymes utilisés

# Introduction

## ***Les contrats locaux de santé***

Les Contrats Locaux de Santé font l'objet de la disposition suivante dans le cadre de l'article L. 1434-10 du Code de la Santé Publique : " *La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social*"

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé à l'échelle de l'intercommunalité, est un outil innovant consacré par la loi HPST du 21 juillet 2009 et confirmé par l'article 158 de la Loi de modernisation de notre système de santé 2016-41 du 26 janvier 2016. " Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet, le directeur général de l'agence régionale de santé peut attribuer des crédits du fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8. "

Le CLS permet de renforcer les liens entre ARS, collectivités territoriales et partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfecture, Assurance Maladie, centre hospitalier, associations, acteurs libéraux...).

Le CLS est publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé afin de permettre aux établissements de santé publics et privés, aux structures médico-sociales, aux professions libérales de la santé et aux représentants d'associations d'usagers agréées de prendre connaissance des actions du contrat.

## ***L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat***

- ***La politique de l'ARS en matière de santé : le PRS 2***

Autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, environnement, ...) la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS2) vise à renforcer qualité, proximité, gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et à faciliter l'accès et le parcours de chaque personne recourant au système de santé.

Le PRS qui s'inscrit dans la stratégie nationale de santé peut s'appuyer pour sa mise en œuvre sur le plan d'égal accès aux soins (PEAS) d'octobre 2017 et sur la stratégie de transformation du système de santé (STSS) « Ma Santé 2022 » (septembre 2018). La transformation du système d'ici 2022 porte en particulier sur :

- La démographie médicale et paramédicale à travers la lutte contre les déserts médicaux ;
- L'accès aux soins par un maillage territorial de proximité et la gradation des soins (CPTS);
- L'amélioration de l'utilisation du numérique en santé ;
- La psychiatrie et la santé mentale (feuille de route nationale du 28/01/2018, PTSM) ;
- L'adaptation des métiers et les formations des professionnels.
- La qualité des soins et la pertinence des actes



Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec le PRS2, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Le Conseil Territorial de Santé de Saône-et-Loire a identifié 10 thématiques à décliner prioritairement sur le département :

- Prévention de proximité
  - Agir sur les déterminants de santé environnementale (Projet Régional Santé Environnement)
  - Parcours handicap
  - Parcours diabète
  - Parcours maladies cardiovasculaires
  - Parcours addictions
  - Politique en matière d'implantation des professionnels de santé
  - Coopérations hospitalières
  - Politique de développement de l'exercice coordonné
  - Coopérations hospitalières
  - Développer l'e-santé.
- ***La politique de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau***

La communauté urbaine développe une stratégie territoriale d'intervention autour de deux axes principaux qui font écho aux priorités de mandat de 2014 :

- Le développement économique, incarné par l'ambition de faire du Creusot Montceau, un pôle régional d'excellence industrielle, articulée avec la formation, la recherche et l'innovation.
- L'amélioration du cadre de vie pour la population via la préservation des ressources, la rénovation de l'habitat, la structuration des services et des mobilités douces, le développement numérique, la valorisation du patrimoine naturel, etc.

Pour le territoire, l'enjeu est de renforcer son attractivité en développant un environnement favorable à la population notamment grâce à l'animation de programmes existants ou en cours d'élaboration (OPAH, schéma cyclable, etc) dont le plan climat air énergie territorial constitue l'un des éléments de mise en cohérence des politiques menées, en liaison étroite avec les communes.

En s'engageant dans l'élaboration d'un contrat local de santé, la communauté urbaine confirme sa volonté d'intégrer la santé comme un élément d'attractivité territoriale, contribuant à la qualité de vie des habitants.

La communauté urbaine a la particularité d'être dotée d'une offre de soins structurante, répartie sur les deux bassins et adossée aux structures hospitalières. Cependant, elle reste confrontée à la désertification des professionnels de santé, désertification qui engendre une dégradation des conditions d'exercice et une difficulté d'accès aux soins pour la population. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la présence d'une population âgée accroît la demande de soins et d'accompagnement, dans une logique de prévention. De ce point de vue, le diagnostic révèle, au

regard des indicateurs de santé, l'importance des enjeux de prévention et de promotion de la santé, vis-à-vis des publics fragiles, mais aussi de l'ensemble des populations.

Dans ce contexte, la communauté urbaine se fixe pour objectifs de :

- Lutter contre la désertification médicale et les problématiques engendrées, en facilitant l'accueil et l'installation des professionnels et des étudiants en santé,
- Favoriser l'accès aux soins par le renforcement du maillage territorial de l'offre de services de santé et l'amélioration de l'accessibilité,
- Développer la prévention et la promotion de la santé en direction de tous les habitants, en rendant ceux-ci acteurs de leur santé.

Afin d'animer le contrat local de santé, la communauté urbaine s'est dotée d'une ingénierie dédiée, soutenue financièrement par l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche Comté, pour mettre en réseau les acteurs et faire le lien avec le contrat de ville, le programme leader et leurs partenaires financiers.

- ***La politique de la préfecture :***

La préfecture et les services de l'Etat dans le département interviennent dans de nombreux domaines de compétences (développement de la vie associative, des activités physiques et sportives, politiques de la jeunesse, hébergement et accès au logement, environnement...) ou en direction de publics particuliers (femmes, habitants des quartiers dans le cadre de la politique de la ville, personnes migrantes...) en lien avec les politiques de santé.

Dans ce cadre, la préfecture et ses services contribuent plus particulièrement à la réalisation d'objectifs majeurs du Contrat local de santé notamment :

- Renforcer l'accès et le maillage territorial des soins de proximité en soutenant les collectivités dans l'investissement immobilier des Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) à travers la Dotation d'équipements des territoires ruraux, la dotation de soutien à l'investissement local ou encore le fonds national d'aménagement et du développement territorial. Le déploiement des MSP correspond à une attente des professionnels de santé libéraux notamment les plus jeunes, qui y trouvent un environnement adapté à une pratique modernisée de leur exercice professionnel. Ainsi, ces MSP ancrent de manière pérenne une offre de soins de proximité afin de répondre aux besoins des populations notamment en zones rurales.
- Par son engagement dans les contrats de Ville, l'Etat encourage le développement de la prévention et de la promotion de la santé auprès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Dans le cadre de sa responsabilité de chef de projet de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) dans la déclinaison du Plan national de mobilisation contre les addictions, l'Etat encourage le développement d'actions de prévention et de sensibilisation des conduites addictives auprès des jeunes et de soutien des parents dans leur rôle éducatif. En effet, à travers les crédits MILDECA, l'Etat finance des programmes de renforcement des compétences psychosociales validés, au bénéfice des parents et des enfants, enjeu prioritaire.



- ***La politique du Conseil régional en matière de santé***

La stratégie de mandat de la Région affiche des priorités en faveur de l'attractivité des territoires, de l'égalité d'accès aux soins, de l'installation des professionnels de santé, de la promotion de la santé sur les territoires et de l'adaptation des formations sanitaires et sociales.

Au regard des enjeux collectifs à relever, la Région a un rôle majeur à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé et :

- Elle co-pilote le Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 (PRSE3) aux côtés de l'ARS et de l'Etat, d'abord pour son élaboration, puis aujourd'hui pour sa mise en œuvre et son suivi ;
- Elle s'est engagée avec l'ARS dans un partenariat innovant et ambitieux au travers de la signature, le 29 mars 2018, de la convention cadre 2017-2022 « Pour une collaboration au service de la santé en Bourgogne-Franche-Comté ».

La région s'appuie également sur d'autres schémas régionaux pour établir sa politique régionale de santé et intègre des éléments de la feuille de route Handicap, de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN), du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), et des engagements présentés dans le plan de mandat.

C'est ainsi que s'est définie l'ambition de la feuille de route santé 2019-2021 de la région Bourgogne-Franche-Comté adoptée par l'assemblée plénière le 27 juin 2019. Cette feuille de route est un document stratégique et prospectif qui propose une action régionale organisée pour les années à venir. En réponse aux enjeux identifiés, elle est organisée autour de deux défis : répondre au besoin de proximité et renforcer la prévention. Elle met en visibilité les actions existantes et accentue la mobilisation de la collectivité en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a vocation à être co-signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) et ses modalités d'intervention restent celles définies dans ses propres règlements d'intervention de droit commun en vigueur et contrats existants pour la sélection et l'éligibilité des projets. Les CLS étant évolutif, les participations régionales ne seront déterminées que sur la base de dossiers déposés, après instruction complète et validation par les instances régionales

### ***La politique du Conseil Départemental de Saône et Loire***

#### **Le centre de santé départemental : une réponse à la situation préoccupante de la démographie médicale en Saône-et-Loire**

Face au défi majeur que constitue la baisse continue du nombre de médecins généralistes dans l'ensemble du territoire départemental et la perspective de nombreux départs à la retraite qui ne seront pas remplacés dans les cinq années à venir, le Département de Saône-et-Loire a créé le premier centre de santé départemental de France.

Ce centre de santé propose aux habitants plusieurs lieux de consultations, formés de centres de santé territoriaux et d'antennes associées, avec un siège central à Mâcon. Le Conseil départemental a adopté la création d'un centre de santé départemental lors de l'Assemblée départementale du 21 septembre 2017. Le déploiement de l'implantation des sites, centres et antennes, est organisé progressivement. Afin de mieux couvrir l'ensemble du territoire communautaire Creusot-Montceau, la création d'un second centre de santé départemental au Creusot a été acté par l'Assemblée départementale du 20 décembre 2018.



La conception et la mise en œuvre du projet de centre de santé se sont inscrits dans une approche pragmatique destinée à garantir son utilité au regard des besoins sanitaires et sociaux des territoires concernés selon les principes d'actions suivants : la subsidiarité, le consensus local, la complémentarité, l'agilité et l'équilibre financier.

### **La stratégie départementale de prévention**

Que ce soit au titre de sa mission générale d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics accueillis par le Service social départemental, à travers ses deux implantations territoriales de Maisons départementales des solidarités sur la CUCM (ou de la Maison locale de l'autonomie pour les personnes âgées et/ou handicapées) ; plus spécifiquement au titre de la promotion de la santé des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans par la Prévention maternelle et infantile (PMI) ou celle des adolescents ou enfants en souffrance (Maison des adolescents, prévention spécialisée, aide sociale à l'enfance, équipe EPICEA), le Département agit au quotidien pour la prévention de la santé des saône-et-loirienais.

Le Département est par ailleurs responsable de la mise en synergie et de la coordination des politiques sociales, afin de répondre au mieux aux besoins de la population du territoire. La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale dispose en effet que « *Le Département est chargé d'organiser, en sa qualité de chef de file, les modalités de l'action commune de collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, l'autonomie des personnes, la solidarité de territoires* ».

Plus que jamais en période de crise, le Département doit s'efforcer d'être dans un rôle de facilitateur et d'assembleur des différents niveaux d'intervention qui se croisent et parfois se chevauchent dans le champ social et médico-social, parfois au risque d'une perte de lisibilité et d'efficacité pour nos concitoyens.

Que ce soit à travers la mise en œuvre du projet territorial des solidarités Montceau-Autun-Le Creusot, prolongé sur 2019-2020 par l'Assemblée départementale du 14 mars 2019 ou à travers les orientations territorialisées de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA), le Département s'efforce de porter une double exigence :

- Le renforcement de la territorialisation et de la pertinence des actions,
- La recherche d'une meilleure articulation entre les politiques sociales et médico-sociales et les politiques de santé et de prévention.

L'adossement mutuel des Contrats locaux de santé et des stratégies territoriales de prévention, à l'échelle infra départementale, constitue donc un enjeu pour l'ensemble des acteurs. C'est la raison pour laquelle le Département s'inscrit dans la démarche des CLS.

- ***La politique de la CPAM***

Protéger durablement la santé de chacun en agissant auprès de tous est la mission fondamentale de l'Assurance Maladie.

Pour réussir cette mission, la politique de l'Assurance Maladie en matière de santé est structurée autour d'enjeux forts :



- Renforcer l'accès au système de soins en luttant particulièrement contre les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- Contribuer à la transformation et à l'efficacité du système de santé, en attachant une attention toute particulière à la prévention et en s'appuyant, par exemple, sur des démarches d'accompagnement plus personnalisées des professionnels de santé, par la diffusion de modes innovants de rémunération des professionnels de santé ;
- Accompagner l'innovation numérique en santé par notamment, la généralisation du dossier médical partagé, levier majeur pour améliorer la prise en charge des patients et décloisonner le système de santé.

### ***Le diagnostic territorial***

Le diagnostic territorial a été réalisé de septembre 2017 au février 2019 afin de mettre en lumière l'état de santé de la population et de hiérarchiser les enjeux de santé, à partir desquels le programme est défini. Il a fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage du 21 septembre 2018.

#### **I. L'approche de la santé dans le territoire communautaire :**

- **La population habitant sur la communauté urbaine Creusot Montceau est âgée :**

Le territoire communautaire compte 113,5 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes de 20 ans ou moins (contre 86,1 en Bourgogne Franche Comté et de 102,9 en Saône-et-Loire).

- **Des situations de vulnérabilité sociale et économique :**

Dans la communauté urbaine, le revenu médian par unité de consommation est de 19 067 € en 2015, inférieur au niveau de vie régional (20 340 €). 14,6 % des foyers vivent en dessous du seuil de pauvreté (13,2 % en Bourgogne Franche Comté).

- **Conditions de logements :** 51 logements classés indécents, suite au bilan de l'OPAH (période 2013-2018)
- **Les facteurs environnementaux :**
  - o La qualité des sols : 405 sites industriels, potentiellement pollués (diagnostic du PLUI)
  - o Une spécificité : émission de radon à des teneurs importantes : d'après l'institut de radiation de sûreté nucléaire, 33 communes de la CUCM présentent un potentiel radon significatif - catégorie 3 sur 3. Génelard présente un potentiel radon faible avec risque de transfert vers les bâtiments - catégorie 2 sur 3 (données 2018).
  - o Le moustique tigre : d'après le ministère de la solidarité et de la santé, le département de la Saône-et-Loire se caractérise par la présence du moustique tigre, détecté et actif pour 2018.
- **Les indicateurs de santé du territoire :**
  - o Maladies cardio-vasculaires, cancers et traumatismes : principales causes de décès :
    - Un taux de mortalité de 80,3 décès pour 10 000 habitants, supérieur à celui de la France et de la région Bourgogne Franche Comté.

- Un taux de mortalité par cancer est significativement inférieur à celui de la région Bourgogne Franche Comté et de la France (22,5 pour 10 000 habitants).
- Un taux de mortalité par maladies cardio-vasculaires est plus favorable que le taux régional ainsi que pour les traumatismes.
- Parmi les 1 170 décès annuels, 20% sont imputables à l'alcool et au tabac. Ce taux de mortalité ne diffère pas significativement des taux de la région.
- Des taux de décès prématurés et évitables, supérieurs aux moyennes régionales
  - Dans la communauté urbaine, il est sensiblement supérieur au taux régional (20,8 pour 10 000 habitants contre 19,3 en BFC).
  - 44% des décès prématurés seraient évitables par des actions individuelles (30%) et par d'autres actions (14%) dont un recours au dispositif de soin.
- Prévalence de diabète et de troubles mentaux : les données de santé révèlent :
  - Le poids des maladies chroniques : 50% des décès sont causés par les maladies cardiovasculaires et les cancers, auxquelles il faut ajouter le diabète.
  - L'impact des comportements individuels sur la santé : 44% des décès prématurés (avant 65 ans) seraient évitables et 20% imputables à la consommation de tabac et d'alcool.
  - Une prévalence des taux de troubles mentaux.

## II. L'offre de services de santé :

### - L'offre hospitalière :

La communauté urbaine dispose de deux structures hospitalières : l'Hôtel-Dieu du Creusot et le centre Hospitalier Jean-Bouveri, situé à Saint-Vallier. Les habitants de la communauté urbaine Creusot-Montceau atteints de maladies mentales sont pris en charge par le centre hospitalier spécialisé (CHS) de Sevrey.

### - L'offre médicale de premier recours :

Le territoire communautaire possède trois maisons de santé pluri-professionnelles (Montchanin, Montceau les Mines, Perrecy-les-Forges) et deux centres de santé (CDS) polyvalents à Montceau-les-Mines (centre de santé Carmi Filieris, centre de santé territorial porté par le conseil départemental de Saône-et-Loire).

Les projections réalisées par l'agence d'urbanisme sud Bourgogne (AUSB) à l'horizon 2031 montrent une baisse rapide des médecins généralistes, des masseurs-kinésithérapeutes et, dans une moindre mesure, des chirurgiens-dentistes et des sages-femmes. La situation des pharmaciens et celle des infirmiers semble plus favorable.

Ces évolutions sont préoccupantes car le médecin généraliste assure un rôle pivot dans l'offre de soins en tant que prescripteur dont dépendent pour partie les autres professionnels de santé.

- **L'offre médico-sociale :**

Les structures de prise en charge de personnes en situation de handicap sont en majorité concentrées sur Le Breuil (11), Blanzay (10) et Montceau-les-Mines (8).

La communauté urbaine est la moins bien dotée en établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) compte tenu du nombre de personnes âgées.

Le nombre de places en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), rapporté au nombre de personnes âgées de 75 ans et plus, reste faible sur le territoire communautaire.

- **L'offre de télémédecine :**

Le territoire communautaire compte cinq spécialités développées sur quatre communes : Montceau les Mines, Le Creusot, Le Breuil et Perrecy-les-Forges (données ARS mars 2019).

Le centre hospitalier Jean-Bouveri, l'Hôtel Dieu du Creusot, tout comme l'ensemble des structures hospitalières de Bourgogne Franche-Comté, proposent de la télé accident vasculaire cérébral (télé-AVC).

La communauté urbaine compte aussi quatre structures développant de la télé dermatologie, deux structures développant de la télé-épilepsie, deux structures développant de la télé télé-neurologie et une structure développant de la télé-dialyse.



### Synthèse des atouts et faiblesse du territoire communautaire :

<i>Les atouts du territoire à préserver et conforter</i>	<i>Les faiblesses sur le territoire communautaire :</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Offre hospitalière structurante pour les habitants et la médecine de ville.</li><li>- Développement de l'offre d'exercice coordonné.</li><li>- Présence d'un nombre important de pharmaciens et de jeunes infirmiers.</li><li>- Des acteurs et opérateurs du médico-social impliqués, en demande d'échanges, sur lesquels le territoire peut s'appuyer.</li><li>- Des outils de financement et d'accompagnement des projets de santé.</li><li>- Bonne représentation de la qualité de vie par les professionnels de santé.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Population vieillissante, des personnes âgées isolées.</li><li>- Offre de SSIAD en dessous de la moyenne régionale.</li><li>- Déficit de professionnels de santé de premiers recours en ambulatoire.</li><li>- Forte prévalence des pathologies cardiovasculaires, cancers et du diabète.</li><li>- 20% de décès imputables à la consommation d'alcool et au tabac, taux significatif sur le territoire.</li><li>- Taux de mortalité avant 65 ans, supérieur au taux régional (alors que 44% des décès avant 65 ans seraient évitables par des actions individuelles et par un recours au dispositif de soin).</li><li>- Les problèmes spécifiques du radon et du moustique tigre.</li></ul>



## Le contrat Local de Santé

---

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-10

Vu l'article L 1434-2 du Code de la Santé Publique : « le projet régional de santé est constitué :

1° D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ;

2° D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle « ORSAN » mentionné à l'article L 3131-11.

Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L 1434-10 ;

3° D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies ;

Dans les territoires frontaliers et les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, le projet régional de santé organise, lorsqu'un accord cadre international le permet, la coopération sanitaire et médico-sociale avec les autorités du pays voisin. »

Vu l'article L 1434-10 IV alinéa du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. »

Vu l'arrêté en date du 2 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé 2 (PRS 2)

Vu la délibération en date du 27 juin 2019 approuvant le projet de Contrat Local de Santé de la communauté urbaine Creusot Montceau les Mines.

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Les parties prenantes au contrat**

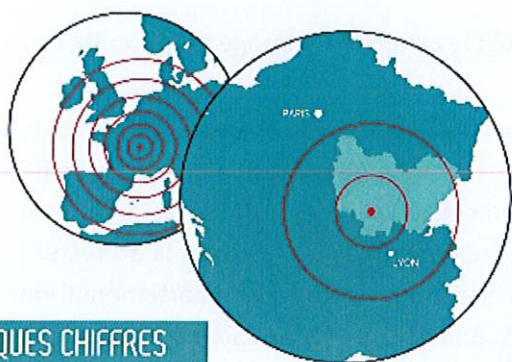
- **Les signataires engagés dans le contrat :**
  - L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté,
  - La Communauté Urbaine Le Creusot Montceau,
  - L'Etat, la préfecture de de la Saône-et-Loire,
  - Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
  - Le Conseil Départemental de la Saône-et-Loire,
  - La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Saône-et-Loire.
- **Les partenaires institutionnels et associatifs identifiés dans le programme d'actions du CLS.**

**Article 2 : Le périmètre géographique du contrat**

Ce périmètre est susceptible d'évoluer, par voie d'avenant, pendant la durée du présent contrat, en fonction des retraits ou adhésions nouvelles de communes.

Créée le 13 janvier 1970, la Communauté Urbaine Creusot-Montceau comptait à l'origine 16 communes, organisées autour des 2 agglomérations du Creusot au nord et de Montceau-les-Mines au sud. Elle s'est élargie successivement à partir des années 2000 pour compter aujourd'hui 34 communes.





**QUELQUES CHIFFRES**

 **34** COMMUNES

 **97 000** HABITANTS

 **742 km<sup>2</sup>** DE SUPERFICIE



Commune	Année d'intégration à la CUCM	Commune	Année d'intégration à la CUCM
Blanzay	1970	Morey	2017
Charmoy	2014	Perrecy-les-Forges	1970
Ciry-le-Noble	1970	Perreuil	2017
Ecuisses	1970	Pouilloux	1970
Essertenne	2017	Saint Berain-sous-Sanvignes	1970
Génélard	2008	Saint Eusèbe	1970
Gourdon	2014	Saint Firmin	2014
Le Breuil	1970	Saint Julien-sur-Dheune	2014
Le Creusot	1970	Saint Laurent-d'Andenay	2010
Les Bizots	1970	Saint Micaud	2017
Marigny	2014	Saint Pierre-de-Varennes	2014
Marmagne	2014	Saint Romain-sous-Gourdon	2017
Mary	2017	Saint Sernin-du-Bois	2008
Mont-Saint-Vincent	2017	Saint Symphorien-de-Marmagne	2014
Montceau-les-Mines	1970	Saint Vallier	1970
Montcenis	1970	Sanvignes-les-Mines	1970
Montchanin	1970	Torcy	1970



### **Article 3 : les modalités de gouvernance**

#### **- Les instances décisionnelles du contrat local de santé : le comité de pilotage et le comité des élus**

Coprésidé par le délégué départemental Saône-et-Loire de l'ARS Bourgogne Franche Comté et le conseiller communautaire en charge de la politique de la ville, le comité de pilotage a pour mission de donner les orientations stratégiques et de valider le programme d'actions du contrat local de santé. Il est composé de l'ensemble des signataires : la CUCM, l'ARS Bourgogne Franche Comté, la préfecture de Saône-et-Loire, le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, le conseil départemental de Saône-et-Loire et la caisse primaire d'assurance maladie de Saône-et-Loire (CPAM Saône-et-Loire).

En appui au comité de pilotage, un comité des élus, sous la présidence du conseiller délégué à la politique de la ville, coordonne au niveau intercommunal les travaux du comité de pilotage.

#### **- Instance de concertation : l'assemblée plénière du contrat local de santé**

Coprésidé par le délégué départemental Saône-et-Loire de l'ARS Bourgogne Franche Comté et le conseiller communautaire en charge de la politique de la ville, l'assemblée plénière rassemble les acteurs institutionnels, les grands opérateurs du contrat local de santé ainsi qu'un ensemble d'acteurs du territoire de la CUCM. Lieu de discussion et de concertation, l'assemblée plénière se réunit une fois par an après signature du contrat local de santé, afin de faire le point sur le programme d'actions en cours et à venir.

### **Article 4 : Les orientations stratégiques et les actions du contrat**

Au vu des problématiques de santé du territoire communautaire et des orientations du projet régional de santé de Bourgogne Franche Comté, les membres du comité de pilotage ont validé la stratégie d'action du contrat local de santé qui comprend cinq enjeux et quatre priorités d'actions. Cette stratégie d'actions fait l'objet d'une déclinaison en programme d'actions.

#### **- Les enjeux dégagés pour le territoire :**

Enjeu 1 : Trouver des solutions à la problématique de démographie médicale et d'accès aux soins dans une approche prospective des besoins en professionnels de santé à l'horizon 2031, en termes d'augmentation des effectifs et de renouvellement des praticiens vieillissants.

Enjeu 2 : Développer et harmoniser les politiques de prévention et de promotion de la santé en tenant compte des besoins sociologiques du territoire (vieillesse, précarité sociale) et des problématiques de santé identifiées dans le diagnostic et par les acteurs locaux (maladies cardiovasculaires, cancers, traumatisme, diabète, troubles mentaux).

Enjeu 3 : Développer des offres diversifiées de prise en charge et d'accompagnement des personnes âgées : développer l'aide à domicile et la mise en réseau des professionnels, favoriser l'accès aux soins et l'adaptation de l'offre de logements aux problématiques qui accompagnent le vieillissement (perte d'autonomie, pathologies chroniques).

Enjeu 4 : Décliner les actions de santé publique sur les quartiers (nutrition, accès aux soins, prévention et promotion de la santé...), au bénéfice des familles en situation de précarité, par la mobilisation des acteurs sociaux et en favorisant la participation des habitants, dans le but de les rendre acteurs de leur santé.



Enjeu 5 : Initier une dynamique d'acteurs au bénéfice de la jeunesse par des actions fortes et spécifiques (addictions, démarche « pass santé jeunes » ...)

- **Les priorités d'actions du contrat local de santé :**

- Accès aux soins de premier recours,
- Santé mentale et psychiatrie,
- Prévention et promotion de la santé,
- Vieillesse de la population personnes âgées.

- **Le programme d'actions :**

Le programme d'actions du contrat local de santé comparant cinq axes : les **quatre priorités d'actions** du contrat local de santé ainsi qu'un axe dédié au fonctionnement du CLS (axe 5). Ces axes sont déclinés en **15 fiches-actions**.

• **Améliorer l'accès aux soins de premiers recours :**

La Communauté Urbaine Creusot-Montceau est confrontée à la désertification des professionnels de santé, notamment des médecins généralistes qui, en tant que prescripteurs, assurent un rôle pivot dans l'offre de soins. Cela engendre une dégradation des conditions d'exercice des professionnels de santé et une difficulté d'accès aux soins pour la population.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la présence d'une population âgée au sein de la communauté urbaine Creusot-Montceau accroît la demande de soins.

Le diagnostic territorial met en avant que la CUCM sera prochainement confrontée à une forte diminution de médecins généralistes qui sont, pour une majorité, bientôt en âge de partir à la retraite.

Afin d'améliorer l'accès aux soins de premiers recours, le contrat local de santé doit permettre de :

- Lutter contre la désertification médicale et les problématiques engendrées, en facilitant l'accueil et l'installation des professionnels et des étudiants en santé,
- Favoriser l'accès aux soins par le renforcement du maillage territorial de l'offre de services de santé et l'amélioration de l'accessibilité,

Les attentes des professionnels de santé ont également fortement changé. Les nouvelles générations de professionnels sont en demande de travailler plus collectivement, de bénéficier de nouvelles perspectives pour diversifier leurs parcours professionnels et sont plus soucieux de leur cadre de vie.

**Fiche action n°1.1 :** Faire la promotion du territoire auprès des étudiants en médecine

**Fiche action n°1-2 :** Accueillir et fidéliser les professionnels de santé

**Fiche action n°1-3 :** Favoriser une meilleure coordination des professionnels de santé

• **Parcours santé mentale et psychiatrie :**

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, les troubles mentaux ou neurologiques touchent une personne sur quatre dans le monde. En France, une personne sur cinq environ serait touchée au moins une fois dans sa vie. De plus, la complexité des prises en charge est en augmentation.

L'article 69 de la Loi de Modernisation du système de Santé donne la possibilité aux acteurs de santé mentale du territoire d'élaborer, à la suite d'un diagnostic territorial, un projet territorial de santé

mentale (PTSM). Ce nouvel outil de territorialisation de la politique de santé mentale est actuellement en cours de construction sur le territoire de Saone-et-Loire.

L'élaboration du PTSM est pilotée par la commission spécialisée en santé mentale du Conseil Territorial en Santé (CTS). Ce projet comprend un diagnostic en santé mentale partagé par les acteurs concernés (psychiatrie, médicosocial, social...).

Dans le cadre du comité de pilotage CLS du 05 avril 2019, il est acté qu'en tant qu'animateur du CLSM, la CUCM aura pour objectif de relayer le projet territorial en santé mentale (PTSM) qui en cours de construction.

Le CLSM pourra évoluer dans un second temps, en fonction des priorités communautaires.

#### **Fiche action n°2-1 : Animer un conseil local de santé mentale (CLSM)**

- **Prévention et promotion de la santé :**

La promotion de la santé permet aux populations d'améliorer la maîtrise de leur propre santé. Elle couvre une vaste gamme d'interventions sociales et environnementales conçues pour favoriser et protéger la santé et la qualité de vie au niveau individuel.

Bien que l'espérance de vie des français soit l'une des meilleures, la France connaît un retard certain en matière de prévention et de promotion de la santé, comme l'atteste le niveau élevé de la mortalité évitable.

Dans le cadre de son projet régional de santé (PRS 2018-2022), l'ARS BFC, s'est fixée pour objectif d'améliorer le maillage et la qualité des actions et des programmes de prévention et de promotion de la santé en créant un réseau d'appui à la prévention et la promotion de la santé (RRAPPS). Ce réseau réunit les acteurs sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'ARS Bourgogne-Franche-Comté.

Le contrat local de santé permet de décliner une offre harmonisée de prévention et de promotion de la santé sur le territoire communautaire, en lien avec les acteurs sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'ARS Bourgogne-Franche-Comté et identifiés dans le RRAPPS.

**Fiche action n°3-1 : Promouvoir le dispositif Pass Santé Jeunes (PSJ).**

**Fiche action n°3-2 : Promouvoir des comportements favorables en nutrition.**

**Fiche action n°3-3 : Développer l'interconnaissance des acteurs agissant dans le domaine de la prévention – promotion de la santé.**

**Fiche action n°3-4 : Déployer le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) - SPORT-SANTÉ.**

**Fiche action n°3-5 : Prévenir les conduites à risques dès le plus le jeune âge.**

**Fiche action n°3-6 : Prévenir et lutter contre la transmission des arboviroses.**

**Fiche action n°3-7 : Sensibiliser et lutter contre une plante invasive : l'ambroisie.**

**Fiche action n°3-8: Sensibiliser et lutter contre le radon.**



- **Parcours des personnes âgées – Vieillesse de la population :**

La pyramide des âges régionale et les projections de population à l’horizon 2030 montrent une évolution importante des personnes de plus de 85 ans, le vieillissement est un défi majeur qui nécessite de mieux organiser le parcours de santé de la personne âgée.

Prendre en compte le vieillissement de la population et ses conséquences en termes de dépendances et de maladies chroniques est une priorité pour le territoire communautaire. **Le maintien en bonne santé des personnes âgées** le plus longtemps possible doit s’appuyer sur une stratégie de prévention de la perte d’autonomie.

**Fiche action n°4-1 :** Favoriser le maintien en bonne santé des personnes âgées

- **Animer et évaluer le contrat local de santé :**

**Fiche action n°5-1 :** Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du contrat local de santé

**Fiche action n°5-2 :** Evaluer le contrat local de santé

**Tableau récapitulatif du programme d’action du programme local de santé**

Axes	Fiches-actions	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
1-Accès aux soins de 1er recours	1.1 : Faire la promotion du territoire auprès des étudiants en médecine	Créer des conditions d’accueil et d’attractivité en santé pour favoriser la venue des étudiants en médecine.	Développer une dynamique d’accueil des étudiants en lien avec les partenaires du territoire.
			Inciter les médecins généralistes à se former pour devenir maîtres de stage universitaires (MSU).
			Valoriser une offre de logement des étudiants.
	1-2 : Accueillir et fidéliser les professionnels de santé	Favoriser et maintenir l’installation de professionnels sur le territoire communautaire.	Mettre en place une prospection à destination des professionnels de santé.
			Développer une offre d’accueil à destination des professionnels de santé.
			Accompagner les professionnels de santé dans leur projet de cessation d’activité.
1-3 : Favoriser une meilleure coordination des professionnels de santé	Favoriser une meilleure coordination des professionnels de santé	Développer des solutions de mobilité pour améliorer l’accès aux soins des patients en grande fragilité (personnes âgées, personnes en situation de handicap...)	
		Animer des réseaux d’échanges qui favorisent l’interconnaissance des professionnels travaillant dans le champ de la santé.	
		Développer la délégation de tâches en valorisant les compétences des professionnels de santé.	
2 Parcours santé mentale et psychiatrie	2-1 : Animer un conseil local de santé mentale (CLSM)	Relayer le projet territorial en santé mentale (PTSM) en cours de construction	Accompagner l’émergence de projets coordonnés entre professionnels de santé.
			Favoriser l’émergence de nouvelles technologies d’information et de communication (TIC).
			Créer un groupe préfigurateur pour définir et mettre en place la méthodologie de mise en place du CLSM.
3- Prévention et	3-1 : Promouvoir le dispositif pass santé jeunes (PSJ)	Fédérer les acteurs travaillant avec les jeunes autour de dynamiques locales de promotion de la	Construire le programme d’actions du CLSM en lien avec le projet territorial de santé mentale (PTSM).
			Permettre l’organisation sur le territoire d’actions auprès des jeunes.
			Partager les messages de prévention et les stratégies d’intervention efficaces avec les professionnels.



	santé avec l'appui d'outils numériques	Animer un réseau multi partenarial en impliquant les jeunes, le milieu familial et les professionnels. Former et sensibiliser les professionnels et bénévoles en alimentation et activité physique. Développer les initiatives qui promeuvent des environnements de vie favorables à la santé et accompagner les acteurs volontaires. Améliorer le repérage et le dépistage du diabète chez les personnes à risque.
<b>3-2 : Promouvoir des comportements favorables en nutrition</b>	Promouvoir des comportements favorables en alimentation et activité physique auprès de la population.	
<b>3-3 : Développer l'interconnaissance des acteurs agissant dans le domaine de la prévention promotion de la sante</b>	Renforcer l'interconnaissance des professionnels agissant sur la communauté urbaine Creusot-Montceau en matière de prévention et promotion de la santé.	Communiquer sur les actions et dispositifs déjà en place. Favoriser les échanges de pratiques et les rencontres entre les acteurs. Accompagner la mise en place de projets construits avec les acteurs du champ de la prévention et la promotion de la santé.
<b>3-4 : Déployer le parcours d'accompagnement sportif pour la sante (PASS) - sport sante</b>	Développer l'activité physique et sportive adaptée auprès des populations prioritaires.	Faire connaître le dispositif sport-santé auprès des professionnels de santé. Recenser les associations sportives du territoire pour une sensibilisation du PASS en direction de ses animateurs sportifs. Assurer la lisibilité du dispositif « sport santé » afin d'orienter les personnes atteintes de maladies ;chroniques vers les offres d'activités physiques et sportives adaptées.
<b>3-5 : Prévenir les conduites à risques dès le plus le jeune âge</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer le repérage des conduites à risque chez les adolescents</li> <li>Diminuer les consommations de substances addictives</li> </ul>	Agir dès le plus jeune âge en priorisant l'approche prévention-promotion de la santé en favorisant l'acquisition de compétences psychosociales. Communiquer sur les consultations jeunes consommateurs (CJC)
<b>3-6 : Prévenir et lutter contre la transmission des arboviroses.</b>	Réduire l'exposition des populations aux nuisances liées au moustique tigre	Mettre en place des actions en direction des publics précaires. Sensibiliser les élus aux liens sur les connaissances et les risques liés aux arboviroses. Mettre en place des actions permettant de lutter contre la transmission des arboviroses. Recenser les acteurs actifs dans la lutte contre l'ambrosie.
<b>3-7 : Sensibiliser et lutter contre une plante invasive : l'ambrosie</b>	Lutter contre la prolifération de l'ambrosie	Accompagner les collectivités dans la lutte contre l'ambrosie en les informant sur la présence, les conséquences de l'ambrosie et l'importance d'une action préventive. Renforcer l'efficacité des programmes de lutte contre l'ambrosie.
<b>3-8: Sensibiliser et lutter contre le radon.</b>	Réduire l'exposition des populations aux nuisances liées au radon	Recenser les entreprises locales et favoriser leur formation/information afin d'être en capacité de réaliser des travaux efficaces pour remédier à la pénétration du gaz radon dans les bâtiments. Editer d'une brochure de sensibilisation.
<b>4-1 : Favoriser le maintien en bonne santé des personnes âgées</b>	Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées	Proposer une offre de prévention variée, cohérente et adaptée au territoire. Mettre en place un dispositif territorial de repérage des situations à risques et de fonctionnement en cas de fragilités avérées. Améliorer la lisibilité de l'offre de services en direction des personnes âgées.
<b>5-1 : Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du contrat local de sante</b>	Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé	Animer et suivre le CLS Communiquer sur le CLS
<b>5-2 : Evaluer le contrat local de sante</b>	Evaluer le contrat local de santé	Accompagner le développement de projets nouveaux Sélectionner un cabinet conseil dans le cadre de marché public Assurer l'accompagnement du cabinet conseil

4-Parcours des personnes âgées

5-Animer et évaluer CLS



### **Article 5 : Les engagements réciproques des signataires**

Les parties signataires du présent contrat décident de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques partagés, au service de la santé dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté.

#### ➔ Coordination et coopération

Pour ce faire, elles décident de mettre en œuvre un partenariat structuré et de mobiliser leurs compétences et moyens propres sur des projets définis conjointement.

Elles s'entendent sur les modalités de leur collaboration et s'engagent à participer aux réunions et aux instances et à s'informer réciproquement sur tous sujets en lien direct ou indirect avec le présent contrat.

Plus particulièrement, elles s'efforcent d'échanger sur des chiffres et des données stratégiques pour le territoire et de s'éclairer sur d'éventuelles nouveautés et/ou difficultés locales.

#### ➔ Plan d'actions partagé

Les parties signataires du présent contrat s'engagent conjointement sur un plan d'actions. Elles s'engagent à le faire vivre dans la durée, à l'animer et à le faire évoluer au regard des enjeux et besoins des usagers.

Les projets retenus conjointement devront être porteurs d'une forte plus-value et concourir à la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la promotion de la santé sur les territoires. Les initiatives et actions locales innovantes, exemplaires en matière de prévention, de prise en charge et d'accueil des professionnels de santé seront accompagnées.

L'ARS s'engage à financer le poste d'animateur du CLS du territoire à hauteur maximum de 50% du cout d'une ETP et d'un montant de plafonné à 25000 € par an.

#### ➔ Communication et valorisation

Les parties signataires du présent contrat s'engagent à communiquer conjointement sur toutes les actions conduites et à valoriser leur partenariat, notamment auprès des acteurs de la santé et dans les territoires.

### **Article 6 : La durée et révision du contrat**

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Sur la base des enseignements du suivi annuel présenté chaque année dans le cadre du COPIL CLS, le présent contrat peut être révisé et complété par le biais d'avenants validés en COPIL CLS et pouvant concerner notamment :

- De nouveaux partenaires qui pourront s'associer au présent contrat selon ces modalités,
- De nouvelles orientations et actions qui pourront être ajoutées à la programmation à la place de celles listées dans le présent contrat.

### **Article 7: Le suivi et l'évaluation**

Le dispositif de suivi et d'évaluation devra être prévu conjointement par les signataires du CLS. Les indicateurs de suivi seront précisés dans les fiches actions (sur la base du travail de l'ORS).

Les objectifs de l'évaluation et les moyens alloués, devront être définis avant la signature du contrat et seront formalisés dans une fiche action.

#### **a) Le suivi annuel**

Un suivi annuel a pour objet :

- L'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat à l'année n-1 ;
- L'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat ;
- L'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir ;
- La définition d'éventuels avenants.

Le suivi annuel est réalisé au sein de l'assemblée plénière du CLS.

#### **b) L'évaluation finale**

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre. Elle fait l'objet d'une fiche action annexée au présent contrat.

### **Article 8: Communication et propriété intellectuelle**

Les dispositions de cet article sont régies par le Code de la Propriété Intellectuelle.

Les études et résultats publiés, édités, divulgués, quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires. Les signataires bénéficient d'un droit de regard sur les éventuelles publications.

Les signataires s'engagent à apposer en couleur, ou à faire apposer en couleur, le logotype des signataires et à ce qu'il soit fait mention des signataires, sur les supports de communication, d'information et de promotion, et lors des interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de l'exécution des présentes et ce, pendant toute la durée du contrat.

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

### **Article 9: Résiliation et recours**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.



Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif compétent, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pas pu trouver de solution amiable.

Fait à Le Creusot, le 4/12/2019

COMMUNAUTÉ URBAINE LE CREUSOT  
MONTCEAU-LES-MINES

David MARTI

Président

PREFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Jérôme GUTTON

Préfet de Saône-et-Loire

AGENCE RÉGIONALE DE SANTE DE  
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Pierre PRIBILE

Directeur Général

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE  
SAÔNE-ET-LOIRE

André ACCARY

Président

CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE  
FRANCHE COMTÉ

Marie-Guite DUFAY

Présidente

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE  
MALADIE

Clarisse MITANNE-MULLER

pc/ Directrice





## AXE 1 : ACCES AUX SOINS DE PREMIER RECOURS

### Fiche action 1-1

#### Faire la promotion du territoire auprès des étudiants en médecine

Motivation de l'action,  
contexte

La Communauté Urbaine Creusot-Montceau est confrontée à la désertification des professionnels de santé, notamment des médecins généralistes qui, en tant que prescripteurs, assurent un rôle pivot dans l'offre de soins. Cela engendre une dégradation des conditions d'exercice des professionnels de santé et une difficulté d'accès aux soins pour la population.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la présence d'une population âgée au sein de la communauté urbaine Creusot-Montceau accroît la demande de soins.

Le diagnostic territorial met en avant que la CUCM sera prochainement confrontée à une forte diminution de médecins généralistes qui sont, pour une majorité, bientôt en âge de partir à la retraite.

Afin d'obtenir une couverture médicale satisfaisante et de pallier les prochains départs à la retraite, le CLS doit permettre :

- D'augmenter l'offre actuelle en médecins généralistes.
- Renouveler l'offre de médecins généralistes actuelle.

La CUCM compte trois maisons de santé pluri-professionnelles (MSP présentes à Montceau-les-Mines, Perrecy-les-Forges et Montchanin), un centre de santé polyvalent CARMi Filieris à Montceau-les-Mines, un centre de santé territorial à Montceau-les-Mines (avec une antenne au Creusot qui deviendra un centre de santé territorial à terme) et de 9 maîtres de stage accueillant des étudiants en médecine.

Or les données scientifiques montrent que les étudiants en médecine ont plus de probabilité de s'installer sur le territoire où ils ont effectué leurs stages.

Accueillir ces étudiants dans de bonnes conditions dès les stages d'externat et d'internat permettra d'augmenter les chances de voir s'installer, plus tard, de jeunes professionnels de santé.

Ces étudiants sont à la recherche d'un cadre de vie dynamique : logements collectifs en collocation, activités de loisir, sportives, culturelles, permettant de se divertir en soirée.

**Objectif général** : Créer des conditions d'accueil et d'attractivité en santé pour favoriser la venue des étudiants en médecine.

**Objectifs opérationnels :**

- Développer une dynamique d'accueil des étudiants en lien avec les partenaires du territoire
- Inciter les médecins généralistes à se former pour devenir maîtres de stage universitaires (MSU)
- Valoriser une offre de logement des étudiants

Objectifs de l'action

Description du projet	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Un des leviers pour favoriser l'installation de jeunes médecins généralistes consiste à favoriser et à développer l'accueil de stagiaires en leur présentant le territoire et en multipliant les terrains de stage.</p> <p>Plusieurs niveaux d'actions sont à envisager :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les attentes des maîtres de stage universitaires et besoins des étudiants réalisant leur stage sur le territoire.</li> <li>- Etudier la possibilité d'accorder une bourse d'étude aux étudiants en médecine générale pour exercer sur la communauté urbaine.</li> <li>- Développer des partenariats avec les réseaux professionnels (faculté de médecine, structures organisatrices de stages).</li> <li>- Organiser des temps de rencontre entre étudiants et professionnels de santé.</li> <li>- Organiser des moments de convivialité des stagiaires, promouvoir les dispositifs d'aides à l'installation et d'accompagnement mise en place par divers partenaires, par exemple la plateforme « attractivité du territoire et l'offre d'emploi en Bourgogne Franche Comté », le guichet unique, installe un médecin...</li> <li>- Promouvoir la formation MSU et étudier la faisabilité de mettre en place une formation MSU sur le territoire en lien avec le collège régional des généralistes enseignants.</li> <li>- Favoriser la mise à disposition d'hébergements répondant aux besoins : caractériser les besoins des étudiants, recenser et promouvoir les offres existantes.</li> </ul> <p><b>Porteur de l'action :</b> CUCM</p> <p><b>Animateur local :</b> CUCM</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> professionnels de santé, centres hospitaliers, Faculté de médecine, CRGE, URPS, CDOM, PTA, Conseil Régional, Conseil Départemental - Centres de santé, CPAM...</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> étudiants en médecine générale, professionnels de santé libéraux et salariés, centres hospitaliers.</p> <p><b>Territoire concerné :</b> CUCM</p>
Résultats attendus	Augmentation du nombre de maîtres de stages universitaires, des stagiaires et à terme des professionnels de santé installés sur la CUCM.
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> à préciser en fonction de l'avancement du programme d'actions.</p> <p><b>Cofinancements :</b> CUCM, ARS BFC, Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, Conseil Départemental de Saône-et-Loire, programme européen Leader Creusot Montceau.</p>
Indicateurs	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude réalisée pour développer l'octroi d'une bourse d'étude.</li> <li>- Nombre de partenariats formalisés</li> <li>- Nombre de rencontres entre étudiants et professionnels de santé</li> <li>- Nombre de moments d'accueil des étudiants</li> <li>- Nombre d'étudiants et de professionnels présents</li> <li>- Nombre de nouveaux médecins généralistes formés pour devenir maîtres de stage</li> <li>- Nombre de formations de maître de stage universitaire (MSU) organisées sur le territoire communautaire</li> </ul>



	<p>- Nombre d'hébergements recensés</p> <p><b>Valeurs initiale :0</b></p> <p><b>Fréquence de mesure : annuelle</b></p> <p><b>Responsable du suivi : CUCM</b></p>
<p>liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenariats</p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Renforcer l'offre de soins dans les territoires au service des patients : une présence médicale et soignante accrue (Objectif 5.1 du Schéma régional de santé)</li> </ul> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ La Stratégie Nationale de Santé 2018-2022,</li> <li>↳ Le Plan d'Égalité d'Accès aux Soins (2017),</li> <li>↳ La « Stratégie de transformation du système de santé » (Ma Santé 2022) du 18 septembre 2018.</li> </ul>





## AXE 1 : ACCES AUX SOINS DE PREMIER RECOURS

### Fiche action n°1-2 Accueillir et fidéliser les professionnels de santé

La communauté urbaine est confrontée à la désertification des professionnels de santé. Cela engendre une dégradation des conditions d'exercice des professionnels de santé et une difficulté d'accès aux soins pour la population.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la présence d'une population âgée au sein de la communauté urbaine Creusot-Montceau accroît la demande de soins.

Le diagnostic territorial montre de la CUCM sera prochainement confrontée à une baisse rapide des médecins généralistes, des masseurs-kinésithérapeutes et, dans une moindre mesure, des chirurgiens-dentistes et des sages-femmes. La situation des pharmaciens et celle des infirmiers est plus favorable.

Le CLS doit donc permettre d'augmenter l'offre actuelle de professionnels de santé afin de :

- Lutter contre la désertification médicale et les problématiques engendrées (rupture dans le parcours de santé du patient, augmentation du renoncement aux soins, surmenage des professionnels de santé, difficulté pour les professionnels de santé de trouver des remplaçants...),
- Favoriser l'accès aux soins de la population.

Pour attirer de futurs professionnels de santé, il est nécessaire de rendre le territoire communautaire plus attractif pour ces professionnels qui connaissent une évolution de leur mode d'exercice et ont des attentes tant au niveau professionnel que personnel :

- **Ils ne souhaitent plus travailler de façon isolée :**

La présence de structures ambulatoires coordonnées constitue donc un atout. Actuellement, il y a trois maisons de santé pluri-professionnelles (MSP présentes à Montceau-les-Mines, Perrecy-les-Forges et Montchanin), un centre de santé polyvalent CARMI Filieris à Montceau-les-Mines, un centre de santé territorial à Montceau-les-Mines (avec une antenne au Creusot qui deviendra un centre de santé territorial à terme) sur le territoire de la CUCM.

- **Ils souhaitent s'appuyer sur un plateau technique développé :**

Les deux structures hospitalières représentent un atout pour attirer des professionnels de santé.

- **Les professionnels sont de plus en plus soucieux de leur cadre de vie.**

Aussi, les groupes de travail CLS du 08/01/2019 et du 21/01/2019 sur la thématique de « l'accès aux soins de premier recours » ont fait remonter des problématiques de mobilité :

- Des professionnels de santé (diminution des consultations à domicile)

Motivation de l'action,  
contexte

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des personnes en situation de vulnérabilité (difficultés à se rendre aux rendez-vous médicaux)</li> </ul> <p>Dans ce contexte, l'enjeu est d'impulser et de soutenir des actions destinées à enrayer la baisse de la démographie médicale sur le territoire de la CUCM.</p>
Objectifs de l'action	<p><b>Objectif général:</b> Favoriser et maintenir l'installation de professionnels sur le territoire communautaire.</p> <p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une prospection à destination des professionnels de santé.</li> <li>• Développer une offre d'accueil à destination des professionnels de santé.</li> <li>• Accompagner les professionnels de santé dans leur projet de cessation/reprise d'activité.</li> <li>• Favoriser la mobilité des personnes en grande fragilité (personnes âgées, personnes en situation de handicap...).</li> </ul>
Description du projet	<p><b>Résumé des actions prévisionnelles:</b></p> <p><b>1. Mettre en place une prospection à destination des professionnels de santé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser et qualifier dans la durée les offres du territoire en collaboration avec les professionnels de santé : emploi (différents modes d'exercice, y compris l'exercice mixte et le remplacement), conditions d'implantation (locaux).</li> <li>- Promouvoir le territoire et ses offres d'emploi auprès des professionnels de santé : participation à des manifestations et forums en lien avec la santé (printemps médical, collège national des généralistes enseignants – CNGE...), appel à cabinet de recrutement, centralisation des offres sur les plateformes dédiées à l'emploi sur une entrée territoriale Creusot Montceau.</li> <li>- Relayer auprès des professionnels les dispositifs financiers développés par les partenaires (aides conventionnelles de l'assurance maladie, soutien développé par le conseil départemental, le conseil régional, l'Europe...) ainsi que les outils (plateforme « attractivité et de l'offre d'emploi BFC », guichet unique, portail d'accompagnement des professionnels de santé...).</li> </ul> <p><b>2. Développer une offre d'accueil à destination des professionnels de santé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier la mise en place d'un dispositif d'accueil ayant pour objectif de faciliter l'installation des professionnels de santé sur le plan professionnel (démarches administratives, recherche de locaux, dispositifs financiers) et sur le plan personnel (emploi du conjoint, garde et scolarité des enfants, logement).</li> <li>- Soutenir le développement de l'offre de soins de premier recours, dans le cadre d'un accompagnement des porteurs de projet (aide à la structuration des projets publics ou privés, promotion des dispositifs de financement, mise en lien d'acteurs).</li> </ul> <p><b>3. Accompagner les professionnels de santé dans le cadre de cessation / reprise d'activité (absence ponctuelle ou retraite) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les dispositifs existants (aide financière, guichet unique...) et accompagner les professionnels concernés dans leur cessation d'activité pour une reprise,</li> <li>- Proposer un accompagnement aux professionnels pour trouver des</li> </ul>



	<p>remplaçants occasionnels en mobilisant les outils de prospections mis en place.</p> <p><b>4. Favoriser la mobilité des personnes en grande fragilité (personnes âgées, personnes en situation de handicap...):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier la faisabilité d'une amélioration des conditions de mobilité des patients (transport à la demande, covoiturage...).</li> <li>- Favoriser le déplacement des professionnels auprès des personnes en grande fragilité.</li> </ul> <p><b>Porteur de l'action :</b> CUCM  <b>Animateur local :</b> CUCM  <b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> professionnels de santé, CPAM, Conseil Départemental, Conseil Régional, PTA, collectivités locales, URPS, les centres hospitaliers, FEMASCO...  <b>Population bénéficiaire :</b> professionnels de santé, population CUCM  <b>Territoire concerné :</b> CUCM</p>
Résultats attendus	Installation de nouveaux professionnels de santé et maintien de l'offre de soins existante
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> à préciser en fonction de l'avancement du programme d'actions.</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Participation au financement du poste de l'animatrice santé. Participation aux actions en fonction de l'avancement du programme d'actions.</p> <p><b>Cofinancements :</b> à préciser.</p>
Indicateurs	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de besoins recensés.</li> <li>- Nombre d'offres d'emploi recensées.</li> <li>- Création d'un outil de suivi des professionnels sur le territoire</li> <li>- Nombre de manifestation avec présence de l'animatrice santé du territoire</li> <li>- Nombre de communications concernant les différents dispositifs (réunion, plaquette...)</li> <li>- Nombre de démarches réalisées dans le cadre d'une nouvelle installation.</li> <li>- Nombre d'installations réalisées suite à un accompagnement.</li> <li>- Nombre de rencontres entre les professionnels</li> <li>- Nombre de professionnels accompagnés dans le cadre d'une cessation d'activité (absence ponctuelle ou retraite).</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> 0  <b>Fréquence de mesure :</b> annuelle  <b>Responsable du suivi :</b> CUCM</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Renforcer l'offre de soins dans les territoires au service des patients : une présence médicale et soignante accrue (Objectif 5.1 du Schéma régional de santé)</li> </ul> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ La Stratégie Nationale de Santé 2018-2022</li> <li>↳ Le Plan d'Égalité d'Accès aux Soins (2017),</li> <li>↳ La « Stratégie de transformation du système de santé » (Ma Santé 2022) du 18 septembre 2018.</li> </ul>





## AXE 1 : ACCES AUX SOINS DE PREMIER RECOURS

### Fiche action 1-3

#### Favoriser une meilleure coordination des professionnels de santé

Motivation de l'action,  
contexte

La Communauté Urbain Creusot-Montceau est confrontée à la désertification des professionnels de santé. Cela engendre une dégradation des conditions d'exercice des professionnels de santé et une difficulté d'accès aux soins pour la population.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la présence d'une population âgée au sein de la communauté urbaine Creusot-Montceau accroît la demande de soins.

Les professionnels de santé, surmenés, ont des difficultés à répondre à la demande de soins actuelle.

Dans ce contexte, favoriser la coordination et l'interconnaissance des professionnels de santé apparaît être un enjeu pour améliorer le parcours de santé du patient, diminuer les renoncements aux soins et donc favoriser la continuité de prise en charge du patient.

Afin de favoriser une meilleure coordination des professionnels de santé la CUCM présente plusieurs atouts à valoriser dans le cadre du contrat local de santé.

- Présence d'une offre d'exercice coordonné : le territoire communautaire possède trois maisons de santé pluri-professionnelles et deux centres de santé dont les projets de santé sont validés par l'ARS BFC. Cette offre d'exercice coordonné sur le territoire communautaire est un atout à conforter afin d'attirer de jeunes médecins et étudiants en médecine.
- Présence d'une offre de télémédecine : le territoire communautaire compte cinq spécialités développées sur quatre communes : Montceau les Mines, Le Creusot, Le Breuil et Perrecy-les-Forges
- La communauté urbaine déploie la fibre optique à vocation professionnelle qui assure une connexion internet professionnelle de qualité.

Objectifs de l'action

**Objectif général:** Favoriser une meilleure coordination des professionnels de santé

**Objectifs opérationnels :**

- Animer des réseaux d'échanges qui favorisent l'interconnaissance des professionnels travaillant dans le champ de la santé.
- Développer la délégation de tâche en valorisant les compétences des professionnels de santé.
- Accompagner l'émergence de projets coordonnés entre professionnels de santé.
- Favoriser l'émergence de nouvelles technologies d'information et de communication (TIC).

Description du projet

**Résumé des actions prévisionnelles:**

**Animer des réseaux d'échanges qui favorisent l'interconnaissance des professionnels travaillant dans le champ de la santé.**

- Mise en place de temps d'échanges conviviaux notamment l'organisation

	<p>d'un temps fort annuel (conférence...).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la promotion des dispositifs et ressources existants en matière de santé sur le territoire (plateforme territoriale d'appui, les appels à projet de télémédecine, de E-TICSS, CSAPA...)</li> </ul> <p><b>Développer la délégation de tâche en valorisant les compétences des professionnels de santé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le dispositif « Action de santé libérale en équipe » (Asalée), les protocoles de délégations de tâches, la formation d'infirmier en pratique avancée (IPA).</li> </ul> <p><b>Accompagner l'émergence de projets coordonnés entre professionnels de santé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maison de santé pluri professionnelle (MSP), centre de santé,</li> <li>- Equipe de soins primaires (ESP)...</li> <li>- CPTS (définition du projet de santé et du périmètre d'intervention).</li> </ul> <p><b>Favoriser l'émergence de nouvelles technologies d'information et de communication (TIC) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le réseau de fibre optique développé par la communauté urbaine auprès des professionnels de santé, notamment dans le cadre d'un projet de télémédecine.</li> <li>- Recenser les besoins des professionnels de santé sur l'usage d'une messagerie immédiate sécurisée de santé (MISS) et étudier la faisabilité d'un déploiement.</li> </ul> <p><b>Porteur de l'action : CUCM</b>  <b>Animateur local : CUCM</b></p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> professionnels de santé, CPAM, Conseil Départemental, Conseil Régional, PTA, collectivités locales, FEMASCO, association Asalée, faculté de médecine, centres hospitaliers ...</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> professionnels de santé CUCM  <b>Territoire concerné :</b> CUCM</p>
Résultats attendus	Amélioration de la prise en charge du patient en évitant les ruptures de soins
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b>  A préciser en fonction de l'avancement du programme d'actions.</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Participation au financement du poste de l'animatrice santé. Participation aux actions en fonction de l'avancement du programme d'actions.</p> <p><b>Cofinancements :</b> CPAM, Conseil Département (investissement), Conseil Régional, programme européen Leader Creusot Montceau</p>



Indicateurs

**Description :**

- Réalisation du temps fort annuel
- Nombre de temps d'échanges réalisés avec les professionnels de santé
- Nombre de communications concernant les différents dispositifs
- Nombre d'infirmiers ayant suivi la formation Asalée
- Nombre de nouveaux protocoles de délégation de tâches
- Nombre d'infirmiers inscrits à la formation en pratique avancée
- Nombre de réunions préparatoires entre les professionnels en vue du développement d'un exercice coordonné
- Nombre de projets coordonnés accompagnés : formation d'une CPTS (projet de santé élaboré), MSP, centre de santé, ESP...
- Nombre de communication sur les TIC
- Nombre de structures accompagnées dans le cadre de l'obtention de la fibre optique
- Réalisation d'une étude sur le développement de messagerie instantanée sécurisée
- Nombre de communication sur la MISS
- Nombre de professionnels de santé intéressés pour développer une MISS.

**Valeur initiale : 0**

**Fréquence de mesure : annuelle**

**Responsable du suivi : CUCM**

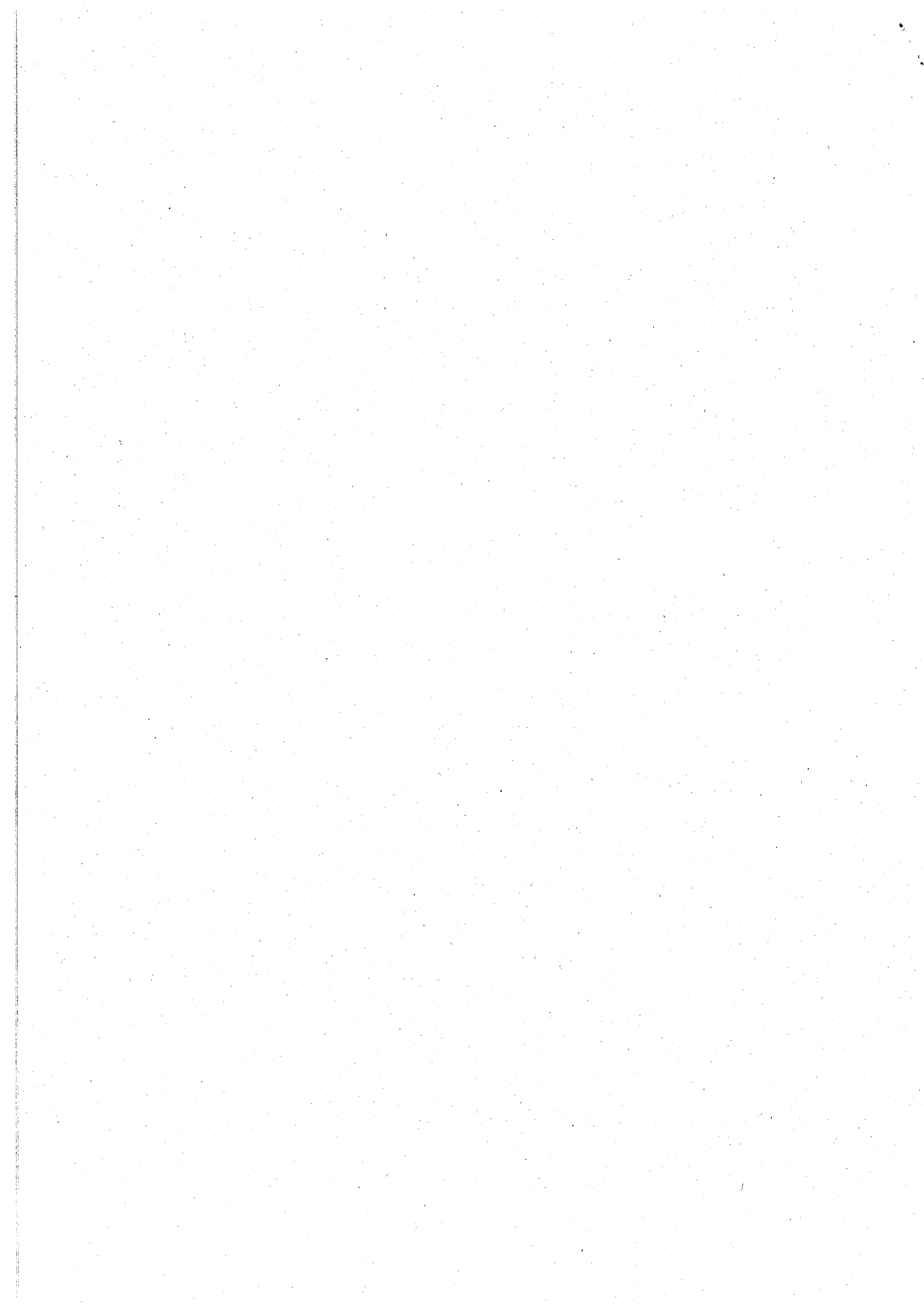
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires

**Priorités stratégiques PRS :**

- ↳ Renforcer l'offre de soins dans les territoires au service des patients : une présence médicale et soignante accrue (Objectif 5.1 du Schéma régional de santé

**Autre plan/programme/politique :**

- ↳ La Stratégie Nationale de Santé 2018-2022,
- ↳ Le Plan d'Égalité d'Accès aux Soins (2017),
- ↳ La « Stratégie de transformation du système de santé » (Ma Santé 2022) du 18 septembre 2018.





## AXE 2: SANTE MENTALE ET PSYCHIATRIE

### Fiche action n° 2-1

#### Animer un conseil local de santé mentale (CLSM)

Motivation de l'action,  
contexte

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé mentale comme « un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ».

Selon l'OMS, les troubles mentaux ou neurologiques touchent une personne sur quatre dans le monde. En France, une personne sur cinq environ serait touchée au moins une fois dans sa vie. De plus, la complexité des prises en charge est en augmentation.

**Le contexte régional :** le projet régional de santé 2018-2022 Bourgogne Franche Comté a identifié la Santé mentale et psychiatrie comme un des cinq défis régionaux.

**Le contexte départemental :** issu de la loi de modernisation du système de santé de 2016, le projet territorial en santé mentale (PTSM) est un nouvel outil de territorialisation de la politique de santé mentale actuellement en cours de construction sur le territoire de Saône-et-Loire. L'élaboration du PTSM est pilotée par la commission spécialisée en santé mentale du Conseil Territorial en Santé (CTS). Ce projet comprend un diagnostic en santé mentale partagé par les acteurs concernés (psychiatrie, médicosocial, social...). Les orientations du PTSM sont déclinées dans les conseils locaux en santé mentale (CLSM).

**Contexte local :** le comité de pilotage du 21 septembre 2018 a défini « la santé mentale et psychique » comme une des priorités d'actions du contrat local de santé de la communauté urbaine Creusot-Montceau. Cela implique l'animation d'un conseil local en santé mentale (CLSM). Le CLSM est une instance de concertation et de coordination qui doit par conséquent permettre à tous les acteurs concernés par la santé mentale de créer du lien, développer une culture commune, partager des compétences, fédérer et coordonner les initiatives locales et travailler dans un esprit de complémentarité sur les questions de santé mentale présentes au sein du territoire.

Le CLSM pourra évoluer dans un second temps, en fonction des priorités communautaires.

Objectifs de l'action

**Objectif général :** Relayer le projet territorial en santé mentale (PTSM) en cours de construction.

**Objectifs opérationnels:**

- Créer un groupe préfigurateur pour définir et mettre en place la méthodologie de mise en place du CLSM
- Construire le programme d'actions du CLSM en lien avec le projet territorial de santé mentale (PTSM)

Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le plan d'actions en faisant un lien avec le PTMS</li> </ul> <p><b>Résumé :</b></p> <p><b>Créer un groupe préfigurateur pour définir et mettre en place la méthodologie de mise en place du CLSM :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir sa composition</li> <li>- Elaborer les documents cadre définissant la composition du CLSM, son fonctionnement, sa gouvernance, ses missions (convention constitutive, charte éthique...)</li> </ul> <p><b>Construire le programme d'actions du CLSM en lien avec le projet territorial de santé mentale (PTSM) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir la convention constitutive</li> <li>- Mettre en place les instances de gouvernance</li> <li>- Définir le plan d'actions</li> </ul> <p><b>Mettre en œuvre le plan d'actions en faisant un lien avec le PTMS :</b> créer et animer des groupes de travail selon les actions à mettre en œuvre</p> <p><b>Animateur local :</b> CUCM  <b>Partenaire expert :</b> CHS de Sevrey  <b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Acteurs du champ sanitaire psychiatrie, médico-social, social, ambulatoire, éducation nationale, forces de l'ordre, justice, élus et collectivités, Conseil Départementale - MDA, usagers et les citoyens...  <b>Population bénéficiaire :</b> ensemble de la population de la CUCM  <b>Territoire concerné :</b> CUCM</p>
Résultats attendus	Création du CLSM et mise en œuvre, suivi et communication sur son programme d'action annuel
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b>  A préciser en fonction de l'avancement du programme d'actions.</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> participation au financement du poste de l'animatrice santé. Participation au financement des actions en fonction de l'avancement du programme d'actions.</p> <p><b>Cofinancements :</b> à préciser.</p>
Indicateurs	<p><b>Descriptions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions du groupe préfigurateur</li> <li>- Signature de la convention constitutive</li> <li>- Nombre de réunions des différentes instances de gouvernance</li> <li>- Nombre de participants aux différents groupes de travail</li> <li>- Nombre d'actions réalisées</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle  <b>Responsable du suivi :</b> CUCM</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Schéma Régional de Santé 2018-2022 « Se mobiliser fortement sur la santé mentale »</p> <p><b>Lien parcours :</b> Parcours Santé Mentale et Psychiatrie objectif général n°5 et le PTMS de Saône et Loire.</p> <p><b>Lien avec les autres démarches de partenaires :</b> Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de Saône-et-Loire (PDALHPD 2018-2022) - Action « Définir les conditions d'un partenariat avec le secteur médico-social ».</p>

## AXE 3: Prévention- Promotion de la santé

### Fiche action 3-1

#### Promouvoir le dispositif Pass' Santé Jeunes (PSJ)

Les conduites et les prises de risques font partie de la construction de l'adolescent et sont des causes importantes de morbidité et de mortalité de cette classe d'âge.

Quel que soit le comportement ou les produits consommés, la prévention des risques nécessite une démarche globale d'éducation pour la santé selon une double approche : biomédicale et bio-psycho-sociale. A chaque âge, des acquisitions sont nécessaires afin que l'adolescent construise sa démarche de prévention dans l'objectif de préserver son capital santé selon son rythme et ses attentes.

La démarche « Pass'Santé Jeunes » se fonde sur une forte mobilisation et l'implication des acteurs concernés par la santé des jeunes. Pour ce faire, elle s'articule autour de 3 axes :

- Un site internet à destination des jeunes et de leur entourage ([www.pass-santejeunes-bourgogne-franche-comte.org](http://www.pass-santejeunes-bourgogne-franche-comte.org)) où l'on peut y trouver des contenus fiables et probants sur des thématiques de santé sur 14 thématiques : tabac, alcool, cannabis, sexualité, mal-être, nutrition, bruit, usages d'Internet, bien-vivre ensemble, sécurité routière, sports et loisirs en sécurité, environnement, hygiène de vie, et sécurité sociale. Les informations devraient être élargies à la tranche d'âge des 0-6 ans pour répondre aux besoins des professionnels et parents.
- Un site internet à destination des professionnels concernés par la santé des jeunes pour les accompagner dans la création et l'animation d'actions de prévention et d'éducation pour la santé ([www.pass-santepro.org](http://www.pass-santepro.org)).
- Une démarche territoriale qui s'appuie sur les acteurs locaux professionnels des domaines de la santé, de l'enseignement, du sport, des loisirs ainsi que de l'entourage proche des jeunes (familles).

Au vu des éléments du diagnostic territorial, la démarche du PSJ est en cohérence avec les besoins exprimés par les professionnels dans leurs missions d'accompagnement des jeunes et/ou des familles.

**Objectif général :** Fédérer les acteurs travaillant avec les jeunes autour de dynamiques locales de promotion de la santé avec l'appui d'outils numériques

#### **Objectifs opérationnels :**

- Permettre l'organisation d'actions auprès des jeunes sur le territoire
- Partager les messages de prévention et les stratégies d'intervention efficaces avec les professionnels
- Animer un réseau multipartenarial en impliquant les jeunes, le milieu familial et les professionnels

#### **Résumé :**

Le dispositif du Pass' Santé Jeunes s'appuie sur différents axes :

- Un site Internet : outil d'information pour les jeunes et leur entourage
- Un site Pass' Santé Pro : plateforme de formation en e-learning
- Actions coordonnées sur le territoire en lien avec l'équipe projet (ARS/Ireps/animateur santé CUCM)

Motivation de l'action,  
contexte

Objectifs de l'action

Description du projet



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement méthodologique des acteurs</li> <li>- Formation des acteurs</li> <li>- Temps d'échanges de pratiques pour les acteurs (3 par an)</li> </ul> <p><b>Porteur de l'action :</b> Ireps BFC, antenne de Saône-et Loire</p> <p><b>Animateur local :</b> CUCM</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> CUCM, ARS BFC, Conseil Départemental, Education Nationale, associations sportives et tous les acteurs travaillant auprès de jeunes (missions locales, points informations jeunes, centres de loisirs, centres sociaux, etc.)</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> les jeunes du territoire et leur entourage, les professionnels et bénévoles du social, du médico-social, de la santé et de l'éducation intervenant auprès des enfants, des adolescents et des jeunes adultes.</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Communauté Urbaine Creusot-Montceau</p>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance, utilisation et partage du site internet par les jeunes et leur entourage et les partenaires du réseau.</li> <li>- Conception de projets de promotion de la santé construits en partenariat</li> <li>- Articulation et coordination des partenaires autour des questions de prévention et promotion de la santé des jeunes</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Mise à disposition du temps de l'animateur santé.</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> CPOM Ireps</p> <p><b>Cofinancements :</b> selon appel à projets</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et nature des actions développées par les acteurs locaux mobilisés en direction des jeunes</li> <li>- Nombre d'actions (ex. formation, sensibilisation, réunions) développées en direction des partenaires)</li> <li>- Ressentis des professionnels participant aux différentes rencontres</li> <li>- Nombre de professionnels accompagnés, formés</li> <li>- Nombre de partenaires du territoire consultant le site « Pass'Santé Jeunes »</li> <li>- Nombre d'échanges de pratiques réalisés et nombre de participants à ces échanges</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> 0</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> 1 à 2 fois /an</p> <p><b>Source :</b> tableau de reporting Ireps</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Ireps BFC, Antenne 71 - CUCM</p>
<b>Lien avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Schéma régional de santé 2018-2022 « Parcours adolescents et jeunes adultes».</p> <p style="padding-left: 20px;">↳ Objectif général 2 : Faire adhérer les jeunes à une démarche de prévention</p> <p><b>Lien parcours :</b> Parcours adolescents et jeunes adultes</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> REAPP, schéma départemental enfance du Conseil Départemental 71...</p>

## AXE 3: PREVENTION-PROMOTION DE LA SANTE

### Fiche action 3-2

#### Promouvoir des comportements favorables en nutrition

Motivation de l'action,  
contexte

La nutrition, définie comme l'équilibre entre les apports générés par l'alimentation et les dépenses occasionnées par une activité physique, est un déterminant majeur de santé. Si elle constitue un facteur de protection de la santé, l'inadéquation des apports nutritionnels et l'insuffisance d'activité physique jouent à l'inverse un rôle dans le déterminisme de certaines maladies (cancers, maladies cardiovasculaires, diabète, obésité, etc.).

En Bourgogne Franche-Comté, 15% de personnes adultes étaient en 2012 en situation d'obésité. Les disparités régionales de la prévalence du diabète restent importantes, la Bourgogne-Franche-Comté restant proche de la moyenne nationale avec une prévalence de 4,95 %. 130 000 personnes sont en affection de longue durée (ALD) pour diabète dans notre région. On estime que 1% de la population souffre de diabète de type 2 (diabète évitable) sans le savoir. D'où l'importance du dépistage ciblé sur la population à risque : âge > 45 ans, surpoids et obésité, antécédents personnels ou familiaux de diabète, hypertension artérielle (HTA), dyslipidémie, sédentarité...

Par ailleurs, la nutrition comme risque pour la santé impacte de manière plus importante les personnes en situation socio-économique défavorisée.

Au vu des éléments du diagnostic réalisé sur le territoire de la CUCM, il apparaît que les professionnels et bénévoles accompagnant la population et notamment les publics en situation de fragilité et de précarité, expriment la nécessité de développer leurs connaissances et compétences en matière de nutrition et de connaissance du réseau local des acteurs intervenant sur cette thématique.

Objectifs de l'action

**Objectif général :** Promouvoir des comportements favorables en alimentation et activité physique auprès de la population.

**Objectifs opérationnels :**

- Former et sensibiliser les professionnels et bénévoles en alimentation et activité physique
- Développer les initiatives qui promeuvent des environnements de vie favorables à la santé et accompagner les acteurs volontaires
- Améliorer le repérage et le dépistage du diabète chez les personnes à risque

Description du projet

**Résumé :**

Afin de contribuer au développement des comportements favorables en nutrition auprès de la population, plusieurs axes sont envisagés :

- La mise en place de temps d'échanges et de sensibilisation et /ou de formations sur la thématique, à destination des acteurs professionnels et bénévoles, afin d'améliorer l'accueil, le conseil, l'orientation et la prise en charge de la population, ainsi que le développement d'actions de prévention sur le territoire. Une phase préalable de recensement des besoins est nécessaire avant d'engager la mise en place de cet axe.
- La mise en place d'un accompagnement méthodologique des collectivités et entreprises qui souhaiteraient signer la charte «

	<p>collectivités actives du programme national nutrition santé (PNNS) » pour développer des actions efficaces en matière d'alimentation et d'activité physique accessibles aux populations les plus à risques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place de temps d'échanges, d'information et de sensibilisation sur le diabète par les professionnels de santé auprès du grand public : exemple Journée mondiale du diabète organisée chaque année le 14 novembre, en collaboration avec l'Assurance Maladie et les associations de patients (Association Française des diabétiques 71, etc...) et dépistage ciblé du diabète en officine auprès de la population.</li> </ul> <p><b>Animateur local :</b> CUCM</p> <p><b>Partenaire expert :</b> IREPS BFC.</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> ARS BFC, CPAM, REPPPOP, DRJSCS, collectivités territoriales, entreprises, associations (AFD 71, ...), réseau Prérédiab, officines, plateforme territoriale d'appui, structures sociales, médico-sociales et sanitaires...</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> professionnels et bénévoles des structures sociales, médico-sociales et sanitaires, élus, dirigeants d'entreprises, population.</p> <p><b>Territoire concerné :</b> CUCM</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre de professionnels et bénévoles formés et sensibilisés sur la nutrition</li> <li>- Augmentation du nombre de collectivités, d'entreprises s'engageant dans la démarche ville active PNNS ou entreprise active PNNS</li> <li>- Augmentation du taux de dépistage du diabète</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Mise à disposition du temps de l'animateur santé.</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Moyens alloués aux partenaires (IREPS BFC, REPPPOP) dans le cadre de leur contractualisation avec l'ARS BFC via les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).</p>
Indicateurs	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de professionnels et bénévoles formés et sensibilisés à la nutrition</li> <li>- Nombre de collectivités et entreprises s'engageant dans la démarche PNNS</li> <li>- Nombre d'utilisateurs sensibilisés sur la thématique du diabète lors de la journée du 14 novembre.</li> <li>- Nombre d'utilisateurs ayant réalisé un test de dépistage du diabète en officine.</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> 0</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> CUCM</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <p>La thématique du Schéma régional de santé 2018-2022 : « Parcours Nutrition-Santé »</p> <p><b>Lien parcours :</b> parcours nutrition et santé, parcours diabète</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Programmé national nutrition santé (PNNS)</p>



## AXE 3: PREVENTION-PROMOTION DE LA SANTE

### Fiche action 3-3

#### Développer l'interconnaissance des acteurs agissant dans le domaine de la prévention - promotion de la santé

Motivation de l'action,  
contexte

Le champ d'intervention de la prévention, promotion de la santé est à ce jour très vaste. L'existence d'un grand nombre de réseaux et d'actions dans ce domaine, nécessite le décloisonnement des pratiques de chaque acteur impliqué sur le territoire communautaire.

Dans le cadre des groupes de travail, ce besoin d'interconnaissance et de développement d'une communication entre les professionnels est fortement identifié parmi les participants au groupe de travail du 8/11/2018.

L'enjeu de cette action est donc de favoriser l'émergence de projets co-construits, au plus près des habitants, sur le territoire communautaire, en favorisant la mise en place d'une meilleure communication et interconnaissance des professionnels, agissant dans le champ de la prévention promotion de la santé.

En tant que coordinateur de cette action, la CUCM est garante de la mise en place des projets coordonnés qui émaneront des acteurs locaux.

Objectifs de l'action

**Objectif général:** Renforcer l'interconnaissance des professionnels agissant, sur la communauté urbaine Creusot-Montceau, en matière de prévention et promotion de la santé.

**Objectifs opérationnels :**

- Communiquer sur les actions et dispositifs déjà en place.
- Favoriser les échanges de pratiques et les rencontres entre les acteurs.
- Accompagner la mise en place de projets construits avec les acteurs du champ de la prévention et la promotion de la santé.

Description du projet

**Résumé :**

Mise en place de temps d'échanges à destination des professionnels agissant ou souhaitant agir dans le domaine de la prévention - promotion de la santé.

Le contenu et la forme de ces temps d'échanges seront définis lors de groupes de travail mis en place avec les professionnels agissant dans le champ de la prévention, promotion de la santé. Dans ce cadre, l'animatrice santé de la CUCM aura pour rôle de relayer les informations départementales ou régionales auprès des acteurs locaux.

**Porteur de l'action :** CUCM

**Animateur local :** CUCM

**Partenaires, acteurs à mobiliser :** IREPS BFC, structures médico-sociales, médicales, sanitaires, sociales et ambulatoire, communes, toutes personnes

	<p>agissant / souhaitant agir en prévention, éducation et promotion de la santé au sein de la CUCM.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Les acteurs locaux mobilisés</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Communauté Urbaine Creusot-Montceau</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la communication et des connaissances des acteurs locaux s'inscrivant dans une politique de prévention et de promotion de la santé.</li> <li>- Contribution au décloisonnement des pratiques de chaque acteur.</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS.
Financement	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Mise à disposition du temps de l'animateur santé, mise à disposition de salle, achat de consommables alimentaires.</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Participation au financement du poste de l'animatrice santé.</p>
Indicateurs	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de temps d'échanges réalisés</li> <li>- Nombre de participants à ces temps d'échanges</li> <li>- Nombre de nouveau partenariat formalisé</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Liste d'émargements, compte rendu des réunions organisées, questionnaire de satisfaction, (à faire remplir aux participants et aux intervenants).</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> CUCM</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenariats	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <p>La thématique du Schéma Régional de Santé « la promotion- prévention ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Promouvoir la santé et prévenir au plus tôt la prévention universelle : « la prévention universelle : environnements et pratiques favorables »</li> </ul> <p><b>Lien parcours :</b> parcours cancer, parcours nutrition, parcours addictions, parcours précarité, santé environnementale, parcours jeunes.</p>

## AXE 3: PREVENTION-PROMOTION DE LA SANTE

### Fiche action 3-4

## Déployer le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) - SPORT SANTE

#### Motivation de l'action, contexte

Le surpoids et l'obésité touchent les personnes de plus en plus jeunes, et notamment les enfants. L'obésité est une maladie car elle altère la Santé. Les atteintes peuvent être nombreuses et sont d'ordre physique, psychologique ou social. Elle participe à l'augmentation des handicaps et des maladies chroniques. De façon générale, la sédentarité croissante augmente le risque de maladies.

Tous les experts le confirment, l'activité physique est un élément déterminant en matière de santé, mais aussi pour la qualité de vie et le bien-être psychologique. Elle fait désormais partie intégrante du traitement de nombreuses maladies. Cependant, il existe peu de partenariats entre les différents acteurs pour mettre en place des programmes locaux de santé publique en matière de sport-santé.

Actuellement, encore peu de structures sont identifiées comme établissement « sport-santé » pour accueillir des personnes atteintes de maladies chroniques, de facteurs de risques ou en situation de perte d'autonomie afin qu'elles puissent reprendre à leur rythme une activité physique bénéfique pour leur santé.

Au vu des éléments du diagnostic CUCM, on constate un taux standardisé d'affections longues durée (ALD) diabète sur la CUCM supérieur à celui de la Saône-et-Loire.

Les maladies cardiovasculaires et les cancers couvrent 52 % des nouveaux cas d'ALD.

L'objectif est d'accroître le recours à l'activité physique et sportive (APS) comme thérapeutique non médicamenteuse et de la rendre accessible aux patients quel que soit leur état de santé et leur situation financière.

#### Objectifs de l'action

**Objectif général** : développer l'activité physique et sportive adaptée auprès des populations prioritaires

**Objectifs opérationnels** :

- Faire connaître le dispositif sport-santé auprès des professionnels et des personnes concernées
- Recenser les associations sportives du territoire pour une sensibilisation du PASS en direction de ses animateurs sportifs
- Assurer la lisibilité du dispositif « sport santé » afin d'orienter les personnes atteintes de maladies chroniques vers les offres d'activités physiques et sportives adaptées

#### Description du projet

**Résumé** :

Développer une organisation coordonnée permettant la mise en place d'un Parcours d'accompagnement sportif pour la santé (PASS) pour les patients inactifs atteints d'une pathologie chronique :

- Obésité (Indice de Masse Corporelle supérieur à 30),
- Diabète),
- Maladie cardiovasculaire stabilisée,
- Cancer.

Ou présentant des facteurs de risque, pouvant être en situation de



	<p>précarité, de handicap ou de perte d'autonomie et pouvant initier leur PASS.</p> <p>Cette prise en charge repose sur l'accompagnement dans la pratique d'une activité physique et sportive régulière, adaptée, sécurisante et progressive des patients inclus. Un travail de coordination et de lien avec les professionnels « éducateurs médico-sportifs » ou « Enseignants en Activité Physique Adaptée -Santé » est assuré par le réseau sport-santé.</p> <p>Le PASS est structuré selon le mode d'organisation des parcours de soins : diagnostic - mise en route des mesures hygiéno-diététiques - suivi. Il est coordonné ou supervisé par le médecin traitant, avec l'aide de l'Enseignant Activité Physique Adaptée-Santé de proximité.</p> <p><b>Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier via la DDCS, les associations sportives du territoire pour les sensibiliser au PASS.</li> <li>- Proposer une à deux réunions par an avec les professionnels de santé et les associations sportives en présence du dispositif « sport santé » (coordinatrice régionale sport santé)</li> <li>- Promouvoir le sport santé lors de manifestation de prévention et promotion de la santé auprès du grand public (ex Octobre Rose, Mars bleu...)</li> </ul> <p><b>Animateur local :</b> CUCM</p> <p><b>Partenaire expert :</b> Réseau Régional Sport Santé Bien Être de Bourgogne Franche Comté (RSSBE BFC).</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> ARS BFC, CPAM 71, DDCS, DRJSCS, associations sportives, mutuelles, collectivités territoriales, associations sportives, URPS, conseils des ordres, plate-forme territoriale d'appui, communes</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> patients atteints de pathologie chronique ou présentant des facteurs de risque</p> <p><b>Territoire concerné :</b> CUCM</p>
Résultats attendus	Communication sur le dispositif « sport santé » auprès de tout public
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> à définir en fonction de l'avancement du programme d'actions.</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> RRAPPS – CPOM RSSBE BFC</p> <p><b>Co-financement :</b> à définir en fonction de l'avancement du programme d'actions.</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de structures sportives et de professionnels de santé rencontrés</li> <li>- Nombre de professionnels de santé impliqués</li> <li>- Nombre d'animateurs sportif impliqués</li> </ul> <p><b>Responsable du suivi :</b> CUCM</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p><b>Priorités stratégiques PRS 2018-2022:</b> Schéma Régional de Santé « la promotion- prévention ».</p> <p>↳ Promouvoir la santé et prévenir au plus tôt la prévention universelle : « la prévention universelle : environnements et pratiques favorables »</p> <p><b>Lien parcours :</b> parcours nutrition et santé</p>

## AXE 3: PREVENTION-PROMOTION DE LA SANTE

### Fiche action 3-5

#### Prévenir les conduites à risque dès le plus jeune âge

Motivation de l'action,  
contexte

À l'entrée au collège, les élèves ont déjà, pour une grande partie d'entre eux, expérimenté l'alcool, le collège comme le lycée se révélant davantage une période d'initiation que d'expérimentation. Ainsi, le collège puis surtout le lycée constituent une période d'intensification progressive des usages de l'alcool. Toutefois, il semble nécessaire de travailler dès l'école primaire avec les plus jeunes à l'acquisition des compétences psycho sociales afin d'empêcher ou a minima de retarder l'âge des premières pratiques addictives, d'éviter les abus et de réduire les risques associés.

Quel que soit le produit considéré, la précocité de l'expérimentation et de l'entrée dans la consommation accroît les risques de dépendance ultérieure et les dommages conséquents.

La diffusion des usages au cours de la scolarité est à rapprocher pour partie des évolutions de l'encadrement, tant scolaire que parental, favorisant une autonomie croissante, qui se traduit notamment chez les adolescents par une vie sociale et festive plus intense (source OFDT).

Outre les drogues licites ou illicites, la prévention intègre les addictions sans substance (jeux vidéo, jeux d'argent et de hasard, etc.).

Sur le territoire communautaire deux opérateurs sous CPOM avec l'ARS BFC sont intervenus en 2018 pour prévenir les comportements addictifs :

- L'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA 71) : elle a assuré la mise en place du dispositif « Moi et les autres » (MELA) au sein de collèges. Elle a réalisé des interventions favorisant le développement de compétences psychosociales au sein de l'école de la deuxième chance et dans le cadre de la garantie jeunes développée par la mission locale.
- La Mutualité Française Bourgogne Franche Comté : Elle a développé, son dispositif « Devenir grand autrement, apprendre à dire non au tabac » auprès de plusieurs classes de sixième (collège Anne Frank de Montchanin, collège Jean Moulin de Montceau les Mines, collège les Epontots de Montcenis...).

Le COPIL du CLS du 21 septembre 2018 a retenu comme orientation la prévention promotion de la santé et notamment comme axe de travail les conduites addictives.

Le groupe de travail « prévention promotion de la santé », réuni le 8 septembre 2018, a exprimé le souhait de mettre en place des actions dès le plus jeune âge et en direction du public précaire.

Objectifs de l'action

#### Objectifs généraux :

- Développer le repérage des conduites à risque chez les adolescents
- Diminuer les consommations de substances addictives

Description du projet

**Objectifs opérationnels :**

- Agir dès le plus jeune âge en priorisant l'approche prévention-promotion de la santé en favorisant l'acquisition de compétences psychosociales.
- Communiquer sur les consultations jeunes consommateurs
- Mettre en place des actions en direction des publics précaires

**Résumé :**

- **Agir dès le plus jeune âge en priorisant l'approche prévention-promotion de la santé en favorisant l'acquisition de compétences psychosociales :**

Dans le cadre du réseau régional d'appui à la prévention et la promotion de la santé (RRAPPS), le service prévention du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de l'ANPAA 71 et la Mutualité Française BFC détermineront annuellement en lien avec l'animateur santé et le représentant de l'éducation nationale, les établissements scolaires à privilégier pour mener des actions de sensibilisation (primavera, apprendre à dire non au tabac...).

L'animateur du CLS se rapprochera du réseau EPICEA du Conseil départemental pour définir, le cas échéant, des actions de promotion de la santé notamment auprès des collégiens et lycéens. Constitué de professionnels du secteur médico-social, le réseau EPICEA organise des actions de prévention sur tout le département, auprès de jeunes comme d'adultes.

- **Communiquer sur les consultations jeunes consommateurs :**

L'animateur santé pourra relayer auprès des infirmières scolaires les coordonnées et horaires d'ouvertures des Consultations Jeunes Consommateurs (CJC). Les CJC constituent une offre à destination des jeunes, généralement peu demandeurs de soins, et de leurs familles. Lieux d'écoute confidentiels et gratuits, les CJC permettent de faire le point sur l'état des conduites addictives avant que la consommation ne devienne « problématique ». Leur objectif est ainsi d'accueillir et d'aller vers le bénéficiaire pour proposer une information, une évaluation des consommations de substances psychoactives, mais aussi des addictions sans produit telles que la pratique des jeux vidéo.

Deux CJC sont en fonctionnement sur le territoire : Montceau les Mines et Le Creusot.

- **Mettre en place des actions en direction des publics précaires :**

Après avoir identifié les structures accueillant des personnes en situation de précarité et les services en charge de ce public, le service de prévention du CSAPA déterminera, en lien avec l'animatrice santé les actions de sensibilisation à mener.

**Animateur local :** CUCM

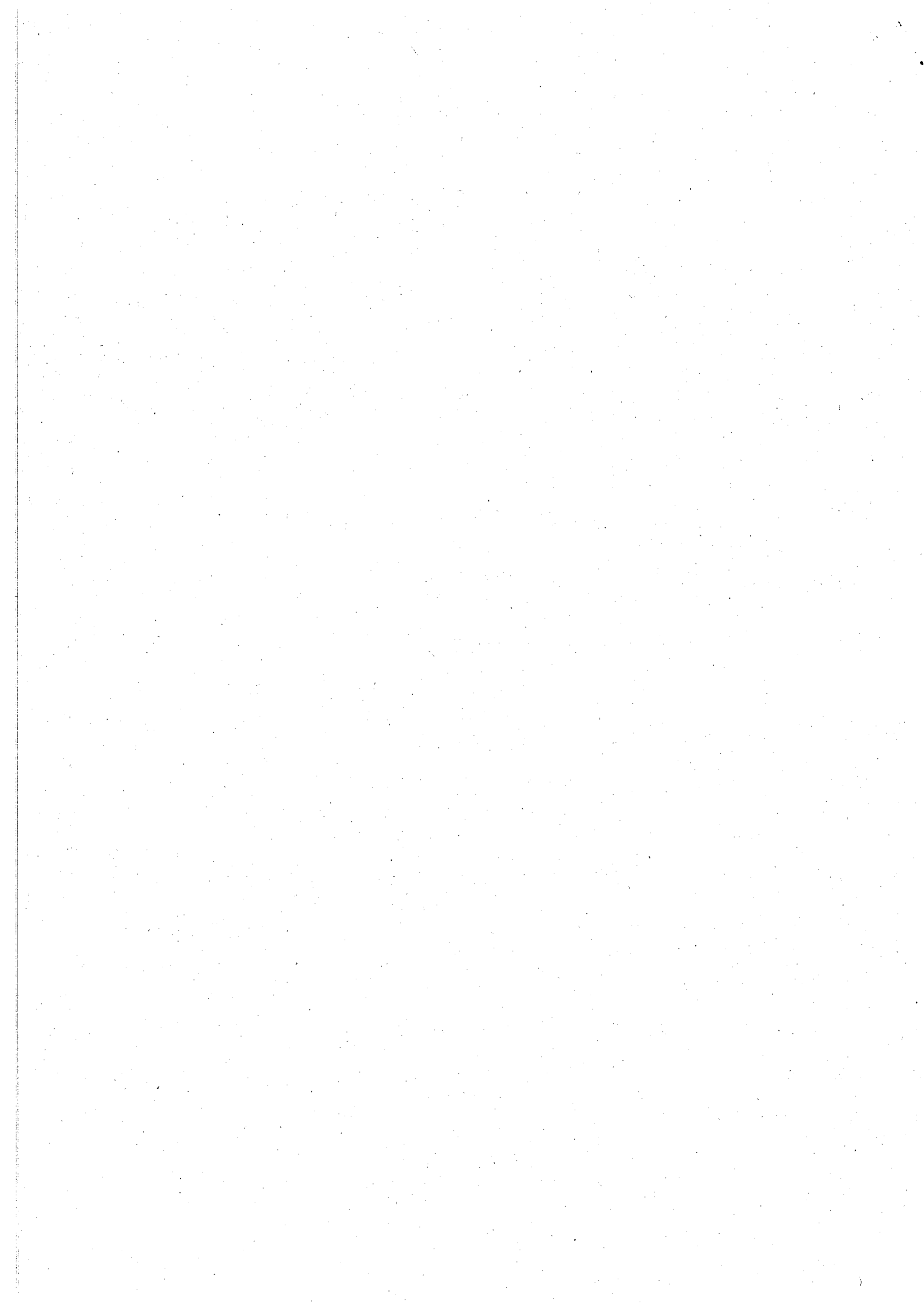
**Partenaires experts :** ANPAA et Mutualité Française Bourgogne Franche Comté.

**Partenaires, acteurs à mobiliser :** Education nationale, IREPS, Maison des Adolescents, Mission Locale, CLSPD, Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Conseil Départemental 71...

**Population bénéficiaire :** jeunes, adolescents jeunes adultes, adultes précaire



	<b>Territoire concerné : CUCM.</b>
<b>Resultats attendus</b>	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS.
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition du temps de l'animateur santé</li> <li>- Moyens alloués aux partenaires via les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens ARS/ANPAA et ARS/ Mutualité Française</li> <li>- Moyens alloués aux partenaires (ANPAA, Maison des adolescents) dans le cadre de leur contractualisation avec le Conseil départemental</li> <li>- Estimation du montant prévisionnel global du projet : à préciser en fonction de l'avancement du programme d'actions.</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions mises en place pour le public scolaire,</li> <li>- Nombre de jeunes bénéficiaires</li> <li>- Nombre d'actions mise en place pour le public précaire</li> <li>- Nombre d'établissements bénéficiaires des actions menées.</li> </ul> <p><b>Source :</b> Données de l'ANPAA et de la Mutualité Française BFC</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> CUCM</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Schéma Régional de Santé 2018-2022 - Diminuer les consommations de substances addictives.</p> <p><b>Lien parcours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Parcours addictions</li> <li>↪ Parcours adolescents et jeunes adultes.</li> <li>↪ Parcours précarité vulnérabilité</li> </ul>



## AXE 3: PREVENTION-PROMOTION DE LA SANTE

### Fiche action n° 3-6

#### Prévenir et lutter contre la transmission des arboviroses

Motivation de l'action, contexte	<p>Compte tenu de l'observation du moustique tigre en France métropolitaine dès 1999, le ministère de la santé (Direction Générale de la Santé) a mis en place un dispositif national de lutte contre les arboviroses afin de prévenir la survenue de nouvelle épidémie.</p> <p>La surveillance de l'implantation de ce moustique en Saône-et-Loire est réalisée depuis 2010. Son installation définitive a été constatée en 2014, date à partir de laquelle ce moustique a été considéré comme implanté et actif sur ce territoire. Le département de Saône-et-Loire a donc été classé comme zone à risques où le moustique est implanté, par arrêté ministériel du 9 décembre 2014.</p>
Objectifs de l'action	<p><b>Objectif général :</b> Réduire l'exposition des populations aux nuisances liées aux arboviroses, en particulier les maladies transmises par le moustique tigre.</p> <p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <p>L'action est à destination des particuliers et des collectivités:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibiliser les élus aux liens sur les connaissances et les risques liés aux arboviroses.</li><li>• Mettre en place des actions permettant de lutter contre la transmission des arboviroses.</li></ul>
Description du projet	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Un des préalables indispensables au lancement d'actions sur le thème santé et environnement est de mener des actions d'information sur le sujet, auprès des élus, des autres partenaires (professionnels de santé etc) et de la population.</p> <p>Parallèlement, la mise en place d'actions de prévention est essentielle, ainsi que l'action directe des collectivités et autres gestionnaires des espaces publics.</p> <p><b>Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :</b></p> <p>Cette action comporte plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sensibiliser les élus, les techniciens et la population</li><li>- Organisation d'actions de formation des collectivités et de sensibilisation des populations aux techniques de lutte contre la transmission des arboviroses.</li></ul> <p><b>Animateur local :</b> CUCM</p> <p><b>Partenaires expert :</b> Opérateur ARS</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> collectivités, Conseil Départemental.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> population et collectivités</p> <p><b>Territoire concerné :</b> CUCM</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b></p> <p>Mise à disposition du temps de l'animateur santé.</p>



	<p>Financement des actions par l'ARS ainsi que, éventuellement, par les autres partenaires.</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> CPOM ARS / opérateur</p> <p><b>Cofinancements :</b> autres partenaires</p>
Indicateurs	<p><b>Description:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions de sensibilisation ou de sessions de formation</li> <li>- Nombre de participants aux différentes réunions</li> <li>- Nombre d'actions</li> </ul> <p><b>Valeur initiale:</b> 0</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Responsable du suivi:</b> CUCM</p>
liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> lien avec le Plan Régional Santé Environnement (PRSE 2017 – 2021)</p> <p><b>Lien:</b> Axe 4 du PRSE3 Favoriser une meilleure intégration des enjeux de santé dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement Objectif 11 Action 40</p>

## AXE 3: PREVENTION-PROMOTION DE LA SANTE

### Fiche action 3-7

#### Sensibiliser et lutter contre une plante invasive : l'ambroisie

##### Motivation de l'action, contexte

L'ambroisie à feuilles d'armoise (nom scientifique : *Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante invasive, native d'Amérique du Nord, particulièrement allergisante par son pollen.

Pour les régions les plus envahies, les manifestations d'allergie à l'ambroisie (conjonctivite, rhinite, asthme...) peuvent atteindre jusqu'à 12% de la population entraînant une altération notable du bien être des individus et un coût important pour les systèmes de sécurité sociale (remboursement des soins, journées non travaillées...).

Malgré l'inquiétude croissante des autorités et les actions menées, elle continue toujours son expansion en colonisant principalement les milieux modifiés par l'action humaine : parcelles cultivées, bords de route, terrains en friche ou en construction. Sa dispersion est favorisée par les mouvements d'engins et le transport de terre.

En Bourgogne, les départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire sont fortement touchés par la prolifération de l'ambroisie rendant difficile toute tentative d'éradication.

Il apparaît donc important d'informer les collectivités sur les enjeux sanitaires de l'ambroisie et de mener avec elles des actions de prévention afin de lutter contre la prolifération de cette plante.

##### Objectifs de l'action

**Objectif général** : Lutter contre la prolifération de l'ambroisie.

**Objectifs opérationnels** :

- Recenser les acteurs actifs dans la lutte contre l'ambroisie.
- Accompagner les collectivités dans la lutte contre l'ambroisie en les informant sur la présence, les conséquences de l'ambroisie et l'importance d'une action préventive.
- Renforcer l'efficacité des programmes de lutte contre l'ambroisie.

##### Description du projet

**Résumé** :

Un des préalables indispensables au lancement d'actions sur la lutte contre l'ambroisie est de mener des actions d'information auprès des élus, des autres partenaires (professionnels de santé etc.) et de la population.

Parallèlement, la mise en place d'actions de prévention est essentielle, ainsi que l'action directe des collectivités et autres gestionnaires des espaces publics.

**Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :**

- Recensement des acteurs actifs dans la lutte contre l'ambroisie
- Organisation d'actions d'information et de formation des collectivités et des populations aux techniques de lutte (Elaborer un cahier des charges des formations pour les territoires volontaires)

**Animateur local** : CUCM

**Partenaire expert** : Opérateur ARS

**Partenaires, acteurs à mobiliser** : Observatoire des ambrosies, FREDON, Chambre d'agriculture, Conseil Départemental, DREAL, DDT, Conseil

	Régional, IREPS.
	<b>Population bénéficiaire :</b> ensemble de la population
	<b>Territoire concerné :</b> CUCM
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
	<b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition du temps de l'animateur santé.</li> <li>- Financement des actions par l'ARS ainsi que, éventuellement, par les autres partenaires.</li> </ul>
Financement	<b>Taux d'intervention ARS :</b> CPOM ARS/FREDON
	<b>Cofinancements :</b> autres partenaires
	<b>Description :</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions de sensibilisation ou de sessions de formation</li> <li>- Nombre de participants aux différentes réunions</li> <li>- Nombre d'actions</li> </ul>
Indicateurs	<b>Valeur initiale :</b> 0
	<b>Fréquence de mesure :</b> annuelle
	<b>Responsable du suivi :</b> CUCM
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<b>Priorités stratégiques PRS :</b> lien avec le Plan Régional Santé Environnement (PRSE 2017 – 2021)
	<b>Lien parcours :</b> Axe 3 du PRSE 2017 – 2021 : Maîtriser les risques sanitaires à l'exposition pollinique – Objectif 7 Actions 28 et 29



## AXE 3: PREVENTION-PROMOTION DE LA SANTE

### Fiche action 3-8

#### Sensibiliser et lutter contre le radon

##### Motivation de l'action, contexte

S'agissant de l'air intérieur, l'ouest de la Saône-et-Loire comprenant notamment la CUCM présente une spécificité, liée à la présence du radon, émis à des teneurs importantes. D'après l'institut de radiation de sûreté nucléaire, 33 communes de la CUCM présentent un potentiel radon significatif - catégorie 3 sur 3. Gênelard présente un potentiel radon faible avec risque de transfert vers les bâtiments - catégorie 2 sur 3 (données 2018).

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Certains types de roches, notamment le granit, en contiennent davantage. Longtemps ignoré face au tabagisme, l'effet cancérigène du radon est aujourd'hui reconnu. Il a d'abord été mis en évidence chez les mineurs d'uranium. Le radon est classé par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987.

La configuration géologique du territoire (massif granitique) expose à l'exhalation de radon, induisant des mesures de prévention (suivies des mesures d'exposition dans les établissements sanitaires et sociaux accueillant du public) et d'information des habitants pour diminuer ou éliminer le risque de pollution des locaux par le radon (aération, préconisations pour la construction de nouveaux bâtiments).

##### Objectifs de l'action

**Objectif général :** Réduire l'exposition des populations aux nuisances liées au radon

**Objectifs opérationnels :**

L'action est à destination des particuliers et des professionnels du bâtiment :

- Recenser les entreprises locales et favoriser leur formation/information afin d'être en capacité de réaliser des travaux efficaces pour remédier à la pénétration du gaz radon dans les bâtiments.
- Edition d'une brochure de sensibilisation. Le contenu pourra porter sur l'origine du radon, les effets indésirables et les moyens de lutte contre le radon. La brochure pourra être adressée dans chaque foyer des zones les plus sensibles.

##### Description du projet

**Résumé :**

Un des préalables indispensables au lancement d'actions sur la lutte contre le radon est de mener des actions d'information auprès des élus, des autres partenaires et de la population. Parallèlement, la mise en place d'actions de prévention est essentielle, ainsi que l'action directe des collectivités.

**Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :**

Cette action comporte plusieurs volets :

- Recensement des acteurs pouvant être mobilisés dans la lutte contre le radon ;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'actions d'information et de formation des collectivités, des professionnels et des populations aux techniques de lutte contre le radon.</li> </ul> <p><b>Animateur local :</b> CUCM</p> <p><b>Partenaire expert:</b> CEPN</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Acteurs de l'habitat (OPAC...), collectivités, professionnels du bâtiment, Conseil Départemental, DDT, CEPN, ADIL.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> ensemble de la population</p> <p><b>Territoire concerné :</b> CUCM</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention CEPN</li> <li>- Mise à disposition du temps de l'animateur santé.</li> </ul> <p><b>Cofinancements :</b> CPOM CEPN/ARS</p>
Indicateurs	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions de sensibilisation ou de sessions de formation</li> <li>- Nombre de participants aux différentes réunions</li> <li>- Nombre d'actions</li> </ul> <p><b>Responsable du suivi :</b> CUCM</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> lien avec le Plan Régional Santé Environnement 2017 – 2021 (PRSE 2017 – 2021)</p> <p><b>Lien parcours :</b> Axe 4 du PRSE 2017 – 2021 : Favoriser une meilleure intégration des enjeux de santé dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement – Objectif 11 Action 40</p>

## AXE 4 : VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

### Fiche action n° 4-1

#### Favoriser le maintien en bonne santé des personnes âgées

Les personnes âgées de plus de 75 ans sur la CUCM représentent 13,3% de la population (10,6% en région BFC). Parmi cette population, 42,4 % vivent seules et sont donc sujettes à des problématiques d'isolement.

Prendre en compte le vieillissement de la population et ses conséquences en termes de dépendances et de maladies chroniques est une priorité pour le territoire communautaire. **Le maintien en bonne santé des personnes âgées** le plus longtemps possible doit s'appuyer sur une stratégie de prévention de la perte d'autonomie.

Le programme coordonné de financement de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA), à laquelle participe les villes du Creusot et de Montceau-les-Mines, a identifié des priorités 2019-2021 sur chaque périmètre intercommunal.

Pour le territoire Creusot-Montceau, le programme de prévention primaire des « ateliers Bons Jours », soutenu par l'ARS BFC (CPOM GIE IMPA), ainsi que les actions de lutte contre l'isolement soutenues par le Projet territorial des solidarités du Département, constituent le socle d'une stratégie de prévention territorialisée.

Des financements complémentaires pourront être mobilisés sur 2019-2021 sur des thématiques de santé publique identifiées sur le Creusot-Montceau comme à « soutenir en priorité » en raison d'absence de réponses locales identifiées (prévention des risques de dépression, bienveillance du sujet âgé, accompagnement des troubles sensoriels, perte d'autonomie des résidents d'EHPAD...). D'autres sont identifiées comme « à consolider » du fait d'un ancrage territorial partiel ou fragile (actions menées par les SAAD ou SPASAD, repérage des situations de perte d'autonomie, actions de prévention santé/bien-être et estime de soi, adaptation des logements et domotique au domicile,...)

Le travail de concertation a permis d'identifier des objectifs partagés et le Département est plus particulièrement impliqué dans les fiches actions suivantes :

- améliorer la lisibilité de l'offre de services en direction des personnes âgées,
- améliorer l'offre de prévention à destination des personnes âgées et de leur entourage,
- améliorer le repérage des situations à risque autour de la personne âgée,
- améliorer la coordination des acteurs autour de la personne âgée.

Motivation de l'action,  
contexte



Objectifs de l'action

**Objectif général :** Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées.

**Objectifs opérationnels :**

- Proposer une offre de prévention variée, cohérente et adaptée au territoire.
- Mettre en place un dispositif territorial de repérage des situations à risques et de fonctionnement en cas de fragilités avérées.
- Améliorer la lisibilité de l'offre de services en direction des personnes âgées.

Description du projet

**Résumé :**

**1. Proposer une offre de prévention variée, cohérente et adaptée au territoire :**

- Coordonner un programme de prévention à destination des personnes âgées et de leur entourage à l'échelle du territoire communautaire, en s'appuyant notamment sur les actions de prévention primaire, secondaire et tertiaire déjà mises en œuvre et soutenues par la CFPPA.
- Favoriser le développement d'actions de prévention sur le territoire, en particulier sur priorités identifiées par la CFPPA comme à soutenir ou consolider pour le territoire communautaire

**2. Mettre en place un dispositif territorial de repérage des situations à risques et de fonctionnement en cas de fragilités avérées :**

- Déterminer un outil de repérage des fragilités, et particulièrement de l'isolement social des personnes âgées, partagé par les différents intervenants.
- Définir une organisation territoriale de lutte contre l'isolement social tenant compte de la diversité des réseaux bénévoles et des réalités communales.
- Former ou accompagner les acteurs du territoire, bénévoles et professionnels, à la mise en œuvre des dispositifs.

**3. Améliorer la lisibilité de l'offre de services en direction des personnes âgées :**

- Animer un groupe ressource intercommunal afin de diffuser les informations et les actualités en direction des personnes âgées
- Améliorer l'attractivité des actions de prévention auprès des publics ciblés, ainsi que leur maillage sur l'ensemble des communes
- Mieux orienter et communiquer auprès des aidants sur les dispositifs de répit pour les personnes âgées présentant des troubles du comportement en lien avec la plateforme de répit et d'accompagnement Nord Saône-et-Loire.

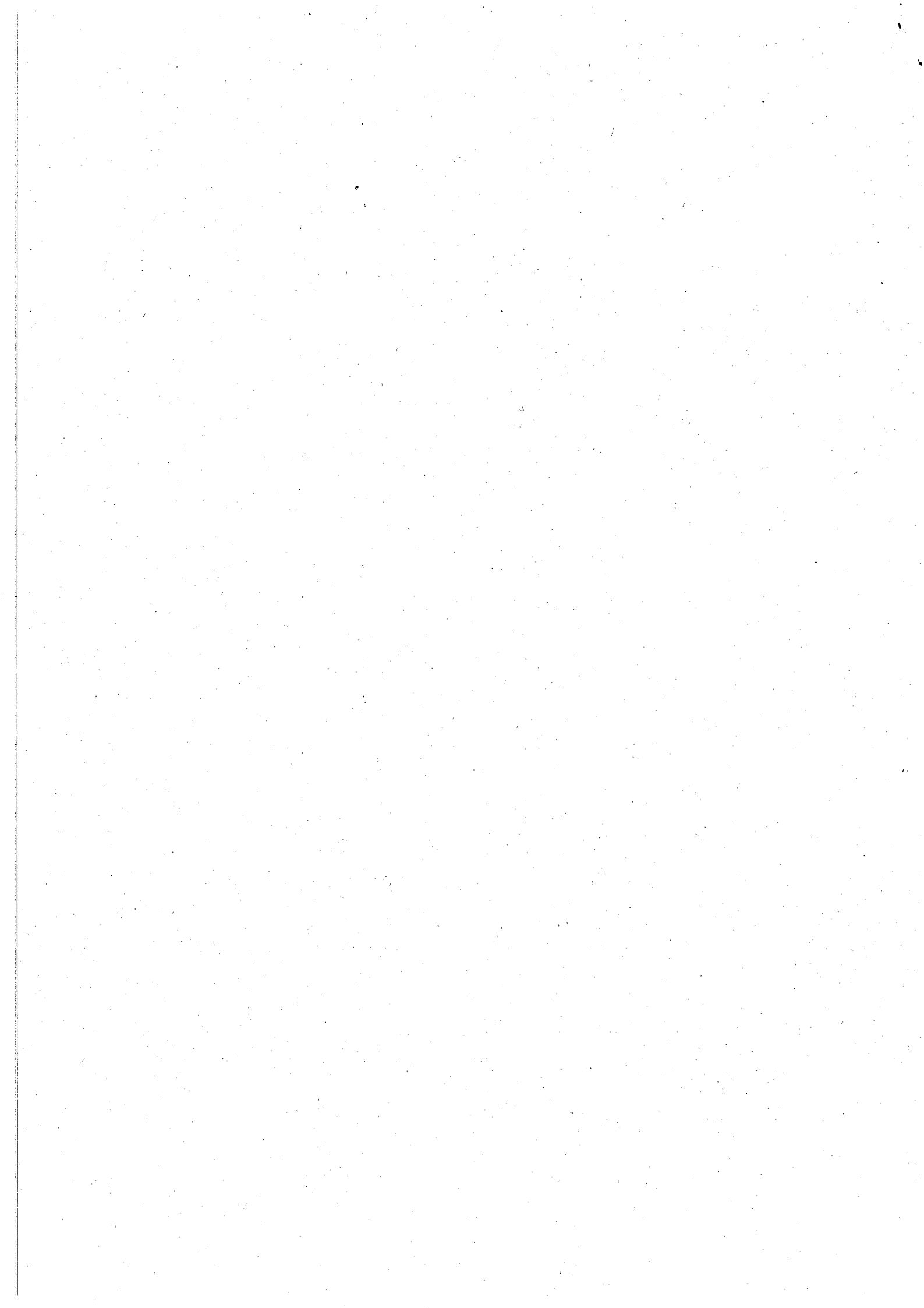
**Porteur de l'action :** Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

**Animateur local :** CUCM

**Partenaires, acteurs à mobiliser :** les centres hospitaliers, les professionnels de santé, professionnels sociaux et médico-sociaux, CPAM - dispositif PRADO, PTA, CLIC, les acteurs sociaux (CCAS, centres sociaux...), CARSAT, observatoire des fragilités, IRTESS, les usagers.

**Population bénéficiaire :** personnes âgées, les professionnels intervenant auprès des personnes âgées.

	<b>Territoire concerné : CUCM</b>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la diffusion des informations et au décloisonnement des secteurs autour des personnes âgées</li> <li>- Favoriser le maintien à domicile</li> <li>- Améliorer le parcours de santé des personnes âgées</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Mise à disposition du temps de l'animateur santé</b></p> <p><b>Taux d'intervention ARS : CPOM ARS /GEI Impa /selon appels à projets</b></p> <p><b>Cofinancements : conférence des financeurs</b></p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de temps de coordination CUCM / Conseil Départemental</li> <li>- Nombre de porteurs de projets soutenus par la CFPPA dans le cadre d'une action développées sur le territoire communautaire.</li> <li>- Nombre de programmes de prévention (soutenus par la CFPPA) mis en place sur le territoire communautaire.</li> <li>- Nombres de modules ateliers « Bons Jours » réalisés sur la CUCM</li> <li>- Nombre de participants aux ateliers Bons jours</li> <li>- Nombre de groupe ressource intercommunal</li> <li>- Nombre de participants aux réunions du groupe ressource intercommunal</li> <li>- Nombre de communications / d'outils réalisés en faveur de la promotion des dispositifs de répit.</li> </ul> <p><b>Valeur initiale : 0</b></p> <p><b>Fréquence de mesure : annuelle</b></p> <p><b>Source :</b></p> <p>Tableau reporting de la Mutualité Française BFC dans le cadre des « ateliers Bons Jours »,</p> <p>Tableau reporting de la CUCM</p> <p><b>Responsable du suivi : CUCM</b></p>
<b>Liens avec la politique de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS : Schéma Régional de Santé 2018-2022 :</b></p> <p>Thématique prévention universelle : « Prévenir et éduquer au plus tôt, dynamiser la promotion de la santé »</p> <p><b>Lien parcours : Parcours personnes âgées : « Favoriser les conditions d'un soutien à domicile de qualité »</b></p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement entrée en vigueur le 1er janvier 2016.</li> <li>↳ Programme coordonné de financement 2019-2021 de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) de Saône-et-Loire.</li> </ul>





## AXE 5: COORDINATION, ANIMATION ET EVALUATION

### Fiche action 5-1

#### Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

Motivation de l'action, contexte

L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication sur le Contrat Local de Santé (CLS) nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire. La mise en place d'une ingénierie dédiée au CLS est nécessaire pour la mise en œuvre et la réussite du contrat.

Objectifs de l'action

**Objectifs général :** Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé

**Objectifs opérationnels :**

- Animer et suivre le CLS
- Communiquer sur le CLS
- Accompagner le développement de projets nouveaux dans le cadre des fiches-actions

Description du projet

**Résumé :**

- **Volet « pilotage et animation du CLS »**

L'Animatrice Santé (AS) identifie, mobilise et anime les acteurs locaux afin d'élaborer le CLS, en lien avec l'Animatrice Territoriale de Santé de l'ARS (ATS). Elle co-rédige le CLS avec l'ATS et met en œuvre les actions lorsque la collectivité locale est le porteur de l'action.

Elle s'assure de la bonne exécution du contrat : animation, mise en œuvre et suivi ; elle a en charge la restitution de l'état d'avancement du CLS au COPIL CLS et l'assemblée plénière CLS.

Le CLS s'inscrivant dans un partenariat vaste, l'AS est chargée de faire le lien dans la mise en œuvre des actions avec tous les signataires (conseil régional, départemental, CUCM, autres partenaires...)

Elle prépare et participe avec l'ATS aux instances et groupes de travail dans le cadre des CLS.

Elle est en charge de la préparation des documents, le secrétariat, l'organisation des instances, toujours en lien avec l'ATS.

- **Volet « accès aux soins primaires et installation des Professionnels de Santé (PS) »**

L'AS a un rôle de proximité vis-à-vis des PS, en particulier lors de leur installation.

Elle doit jouer le rôle de « porte d'entrée », de « guichet d'accueil » pour son territoire, pour l'accueil de nouvelles populations ciblées sur les professionnels de santé.

Elle contribue avec l'ATS à structurer et mettre en avant une offre d'accueil et d'installation.

Elle construit une offre d'accompagnement à l'installation familiale en lien avec le niveau départemental et régional. Elle doit créer les conditions d'intégration des PS dans le territoire : logement (réalisation d'un état des lieux de l'existant sur leur territoire, recherche des solutions de logement pour les étudiants...), emploi du conjoint, scolarisation des enfants...

Elle relaye auprès de l'ARS les initiatives sur l'exercice coordonné des PS ou des élus.

Sur la partie projets d'investissement immobilier : elle aide à la formalisation des projets (notamment sur le montage financier) et elle suit la réalisation

	<p>du programme immobilier.</p> <p><b>L'ARS privilégie le volet « pilotage et animation du CLS » dans la répartition du temps de travail de l'AS.</b></p> <p><b>Porteur de l'action :</b> CUCM</p> <p><b>Animateurs :</b> CUCM – ARS BFC</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Conseil Départemental, Préfecture, CPAM, Conseil Régional</p> <p><b>Territoire concerné :</b> CUCM</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> maximum 25 000 euros</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> maximum 50% d'un ETP</p> <p><b>Cofinancements :</b> CUCM</p>
Indicateurs	<p><b>Description</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Implication des acteurs locaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'acteurs impliqués / nombre potentiel d'acteurs par type d'actions,</li> <li>- Type de participation : présence aux réunions, participation à des actions (autres que réunions), formalisation des engagements (signature de conventions)</li> </ul> </li> <li>2. Taux de participation aux instances : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail</li> <li>- COPIL</li> <li>- Assemblée plénière</li> </ul> </li> <li>3. Taux de réalisation des actions portées par la CUCM</li> <li>4. Nombre de communications sur le CLS</li> <li>5. Variété des supports de communication sur le CLS</li> <li>6. Nombre de projets nouveaux accompagnés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'installation,</li> <li>- Projet d'exercice coordonné entre professionnels de santé,</li> <li>- Projet d'action nouvelle pour le CLS</li> </ul> </li> </ol> <p><b>Valeur initiale :</b> 0</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> Animateur de santé</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> CUCM / ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Politique de la Ville</p>

## AXE 5: COORDINATION, ANIMATION ET EVALUATION

### Fiche action 5-2

#### Evaluer le Contrat Local de Santé

Motivation de l'action,  
contexte

L'évaluation consiste à formuler un jugement de valeur sur les modalités et/ou les résultats de la mise en œuvre du CLS sur la base du recueil et de l'analyse des informations quantitatives et qualitatives.

L'évaluation est une démarche qui consiste à :

- Décrire l'activité telle qu'elle est mise en œuvre, dans ses différentes dimensions ;
- Constater les éventuels écarts sur la base des référentiels, repères réglementaires et techniques ;
- Analyser ces écarts en les contextualisant et mettre en évidence les points forts et points faibles du fonctionnement et de l'organisation ;
- Produire des préconisations stratégiques et opérationnelles.

Il s'agit de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées durant la durée de vie du CLS, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre et la mobilisation des acteurs dans le cadre du contrat.

L'évaluation vise à aider à la construction d'un prochain CLS et notamment le maintien ou non de certaines actions.

L'évaluation doit être prévue dès la signature du CLS, afin d'en préciser les modalités (financement...).

Objectifs de l'action

**Le dispositif d'évaluation du CLS vise à :**

- Mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population du territoire du CLS,
- Rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS,
- Mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs...),
- S'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le PRS2 et avec les objectifs prioritaires des signataires.

Description du projet

**Résumé :**

Au plan conceptuel, plusieurs types d'évaluation existent : l'évaluation ex-ante, intermédiaire, finale, ex-post. Nous privilégions la réalisation d'une évaluation finale. En effet, la perspective de prendre un temps in fine pour procéder à l'évaluation est incontournable ne serait-ce que pour entretenir la dynamique partenariale engagée par le CLS et objectiver le choix de renouvellement ou non d'un CLS.

L'évaluation permet de vérifier que les objectifs fixés sont atteints et de porter un regard sur les actions, sur les pratiques qui ont été mises en œuvre pour les atteindre. Dans ce cadre, l'évaluation permet de prendre des décisions de manière éclairée.

L'évaluation finale permet de mesurer **l'efficacité et l'efficience des actions** réalisées, ainsi que la **qualité de leur mise en œuvre**.

Nous privilégions la réalisation d'une **évaluation externe**, avec le recours à un cabinet conseil dans le cadre de marché public.

	<p><b>Porteur de l'action :</b> Opérateur ARS</p> <p><b>Animateur local :</b> CUCM</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Signataires, opérateurs, partenaires, bénéficiaires.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p><b>Territoire concerné :</b> CUCM</p>
Résultats attendus	L'évaluation doit s'attacher à formuler des constats, si possible partagés par le plus grand nombre d'acteurs, mais également à proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles qui vont pouvoir être mises en place au bénéfice de ces acteurs. Elle s'inscrit en cela dans une logique d'intervention et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs, afin d'améliorer les actions réalisées.
Calendrier prévisionnel	Dans les 6 derniers du CLS
Financement	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> entre 10 000 et 15 000 euros</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> maximum 50%</p> <p><b>Cofinancements :</b> A rechercher auprès des signataires</p>
	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du suivi annuel du CLS</li> <li>- Lancement du marché public</li> <li>- Suivi de la réalisation de l'évaluation</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> 0</p>
Indicateurs	<p><b>Fréquence de mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 fois / an réalisation du suivi du CLS.</li> <li>- 1 an avant la fin du CLS, mise en place de la procédure de lancement du marché public (choix des questions évaluatives, rédaction des cahiers des clauses administratives et techniques...), pour laisser 6 mois au prestataire pour réaliser l'évaluation.</li> </ul>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p><b>Source :</b> Animateur de santé et ATS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> CUCM/ARS</p> <p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Politique de la Ville</p>